PÔLE MÉTROPOLITAIN DE L'ARTOIS

LA CHAÎNE DES PARCS
SCHÉMA STRATÉGIQUE ACTUALISÉ

ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE DE LA CHAINE DES PARCS

MICHEL DESVIGNE PAYSAGISTE I VILLE OUVERTE I ALGOE I BIOTOPE I CABINET HUET BELENGER BLANDIN

PRÉAMBULE

Dans la continuité du comité de pilotage du 14 novembre 2018, ce document présente une synthèse des travaux d'actualisation du Schéma Stratégique de la Chaîne des Parcs.

La *Chaîne des Parcs* désigne une figure paysagère qui se déploie et structure les territoires des trois Communautés d'agglomération, d'Hénin-Carvin (CAHC), de Lens-Liévin (CALL) et de Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane (CABBALR). Elle est constituée de grands espaces de nature, des «parcs potentiels», reliés entre eux par un réseau de liaisons douces. Ce dernier se parcoure en priorité à vélo, il est complémentaire aux routes et aux chemins de randonnée.

Cette figure s'appuie sur deux systèmes de continuités remarquables, anthropiques et naturelles, qui ont façonné les paysages du Bassin Minier et de l'Artois :

- l'ensemble de la treille et des sites industriels. Si nombre de ces sites sont aujourd'hui délaissés ou en fin d'exploitation, ils ont transformé physiquement les reliefs et orienté l'urbanisation. Ils constituent un paysage identitaire et un héritage exceptionnel reconnu par l'UNESCO.
- l'ensemble des grandes entités hydrographiques et végétales, supports des trames vertes et bleues, véritables réservoirs de biodiversité.

le Schéma Stratégique réalisé en 2015 a posé les fondamentaux de cette vaste entreprise de revalorisation du territoire.
Sept «Grands Parcs» ont alors été identifiés, reliés par une boucle d'une soixantaine de kilomètres. Cette composition simple avait pour but, entre autre, d'ancrer la Chaîne des Parcs dans les esprits, de révéler aux consciences, par un discours clair et l'extraction de formes évidentes, les potentialités d'aménagement existantes.

Aujourd'hui, la Chaîne des Parcs se réalise...

Les premières opérations ainsi que plusieurs demandes d'ajouts de sites au Schéma, témoignent de l'intérêt porté à la Chaîne des Parcs par les acteurs du territoire. Le Schéma Stratégique s'affirme comme un outil d'aménagement efficace à une double échelle, locale et territoriale.

Ces évolutions ont permis de souligner que certains sites, non considérés en 2015, présentent des valeurs paysagères et patrimoniales et des potentialités programmatiques qui rendent légitime leur intégration à la Chaîne des Parcs.
Elles ont mis ensuite en avant la nécessité de mettre à jour et d'enrichir la «Grande Boucle» , afin de mieux relier les parcs aux lieux de vie des habitants.
Enfin, l'extension récente à l'ouest du Pôle Métropolitain de l'Artois imposait l'élargissement de la réflexion vers ces nouveaux territoires.

Pour toutes ces raisons, le Pôle Métropolitain de l'Artois a souhaité engager une démarche d'actualisation du Schéma Stratégique de la Chaîne des Parcs.

Cette démarche a pour objet de préciser :

- la figure paysagère de la Chaîne des Parcs : identification des sites et liaisons potentiels, définition des critères de sélection des sites.
- la stratégie programmatique, pour la valorisation des sites.
- les priorités de mise en oeuvre de la Chaîne des Parcs, à court et moyen termes.
- la stratégie en matière de gouvernance, pour porter les projets et élaborer une gestion durable des espaces.

SOMMAIRE

Ce document restitue une proposition d'actualisation du Schéma Stratégique. Il porte sur la figure paysagère, la stratégie programmatique et la priorisation des aménagements de la Chaîne des Parcs.

Cette proposition, exposée aux élus et aux partenaires du Pôle Métropolitain de l'Artois le 14 novembre 2018, est soumise aux remarques des partenaires du territoire en vue d'une adoption définitive au printemps 2019.

La stratégie en matière de gouvernance fera l'objet d'un document complémentaire, qui sera remis en 2019.

Ce document est articulé en sept parties :

1. La Chaîne des Parcs.....**p.7**
Cette partie rappelle les principes fondamentaux de la Chaîne des Parcs.

2. Une actualisation nécessaire.....**p.15**
Cette partie mesure les limites du schéma de 2015 aux regard des évolutions actuelles du territoire. Elle précise les nouveaux enjeux et la démarche d'actualisation adoptée.

3. Des critères de sélection.....**p.23**
Cette partie définit les critères de sélections qui ont présidé à l'actualisation des cartes. Ces critères sont essentiels : ils composent une grille de lecture du territoire qui permet d'identifier les sites et les liaisons potentiels, d'apprécier leurs qualités et leur adéquation avec les ambitions de la Chaîne des Parcs.

4. Le Schéma Stratégique actualisé.....**p.33**
Cette partie présente le Schéma Stratégique actualisé, sites et liaisons potentiels

5.Interventions prioritaires **p.45**
Cette partie propose un calendrier de mise en œuvre de la Chaîne des Parcs. Les opérations d'aménagement sont hiérarchisées afin de mieux cibler les interventions à priorité à court et long termes.

6. Enjeux pour la gouvernance de la Chaîne des Parcs **p.57**
Cette partie propose une synthèse des enjeux de gouvernance pour la mise en oeuvre des projets de la Chaîne des Parcs.

7. Propositions d'études complémentaires.....**p.59**
Cette dernière partie présente succinctement les pistes d'approfondissement du schéma : proposition d'études de cas, par site et par thématiques transversales, documents de cadrage des projets (orientations paysagères - cahier des charges etc.)

1. LA CHAÎNE DES PARCS
RAPPEL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

2. UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE
NOUVEAUX ENJEUX
DÉMARCHE D'ACTUALISATION

3.CRITÈRES DE SÉLECTION
SITES ET LIENS POTENTIELS

4. UN SCHÉMA STRATÉGIQUE ACTUALISÉ
SITES POTENTIELS
GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES
LIAISONS MAJEURES

5. INTERVENTIONS PRIORITAIRES
HORIZONS 2020, 2025 ET AU-DELÀ

6. ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE DE LA CHAÎNE DES PARCS

7. PROPOSITIONS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES
ETUDES DE CAS PAR SITE ET PAR THÉMATIQUES TRANSVERSALES
DOCUMENT DE CADRAGE - ACTUALISATION DE LA CHARTE 2015

LA CHAÎNE DES PARCS

RAPPEL DES PRINCIPES FONDAMENTAUX

LES FONDAMENTAUX DE LA CHAÎNE DES PARCS

RÉVÉLER CE QUI EST DÉJÀ LÀ

Le concept d'une *Chaîne de Parcs* est né de l'observation de terrain.
Dans un contexte très urbanisé, la désindustrialisation et le retour progressif de la végétation sur les sites délaissés laisse émerger de manière spontanée une structure paysagère aux dimensions et au pouvoir structurant sans précédents.
«La ville au pied des terrils», «la ville au pied d'espaces de nature», dessinent des situations originales et nous invite à réinventer une manière d'habiter le territoire.
La Chaîne des Parcs a pour but de révéler les qualités paysagères, et à travers elles les potentialités d'aménagement et de développement de ce *déjà-là* remarquable.

OBJECTIFS

- RÉVÉLER LES QUALITÉS PAYSAGÈRES INTRINSÈQUES DU TERRITOIRE.
- PARTICIPER À LA VALORISATION D'UN CADRE DE VIE.
- PARTICIPER AU RENOUVEAU ÉCONOMIQUE PAR L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES TOURISTIQUES.
- VALORISER L'IMAGE ET L'IDENTITÉ D'UN ANCIEN BASSIN MINIER.
- PROMOUVOIR SES DIMENSIONS PATRIMONIALES.

ACTIONS

- SÉLECTIONNER DES LIEUX, DES LIENS ET DES PRATIQUES.
- DONNER À VOIR ET À CONNAÎTRE PAR DES ACTIONS DE COMMUNICATION, L'ÉVÉNEMENTIEL, UNE SIGNALÉTIQUE SPÉCIFIQUE.
- TRANSFORMER PHYSIQUEMENT : AMÉLIORER LES PARCOURS, RENDRE ACCESSIBLE, QUALIFIER LES ABORDS.
- DÉFINIR UNE GOUVERNANCE.

UNE CHAÎNE DE LIEUX, UNE CHAÎNE DE LIENS

La *Chaîne des Parcs* désigne une figure paysagère qui se déploie et structure l'ensemble du territoire de la CAHC, de la CALL et de la CABBALR. Elle est constituée de grands espaces de nature, des «parcs potentiels», reliés entre eux par un réseau de liaisons douces. Ce dernier se parcoure en priorité à vélo, il est complémentaire aux routes et aux chemins de randonnée.

Cette figure s'appuie sur deux systèmes de continuités remarquables, anthropiques et naturelles, qui ont façonné les paysages du Bassin Minier et de l'Artois :

- L'ensemble de la treille et des sites industriels. Si nombre de ces sites sont aujourd'hui délaissés ou en fin d'exploitation, ils ont transformé physiquement les reliefs et orienté l'urbanisation. Ils constituent un paysage identitaire et un héritage exceptionnel reconnu par l'UNESCO.
- l'ensemble des grandes entités hydrographiques et végétales, supports des trames vertes et bleues, véritables réservoirs de biodiversité.

**Le Schéma Stratégique de 2015 identifiait 7 Grands Parcs :
Le Parc de La Vallée de la Lawe, Le Parc Artois Sud, le Parc Souchez, le Parc Sites de Mémoires, le Parc Centralité, le Parc Souchez-Aval, le Parc du Canal de la Deûle, et enfin le Parc Arc-sud-véloroute 31.
Une boucle principale de 60 km et ses variantes (40 km de parcours supplémentaires) reliait l'ensemble des sites.**

DES PRATIQUES EN CHAÎNES

Tous ces espaces identifiés sont autant de "parcs potentiels" à révéler : hier délaissés et interdits d'accès, ils peuvent être rendus accessibles, réinvestis et considérés comme des atouts pour le territoire et pour ses habitants.

Lieux de promenade, équipements de sports et de loisirs, refuges de biodiversité, grands sites culturels ou de mémoire : chaque site, avec sa singularité, peut jouer un rôle dans la vie quotidienne des habitants et contribuer à valoriser l'image du Pôle Métropolitain de l'Artois.

Les liaisons vélo qui les relient peuvent être le support de pratiques quotidiennes (se rendre à l'école, au travail, se promener le dimanche...) comme de pratiques touristiques (parcourir le Bassin Minier à vélo). Elles constituent un "ruban vert" qui encourage la découverte des espaces de nature, de sport et de culture du territoire.

«DES PARCS DÉJÀ-LÀ»

TERRIL D'ESTEVELLES

«DES PARCS DÉJÀ-LÀ»

TERRILS DE SAINTE-HENRIETTE, HÉNIN BEAUMONT

«DES PARCS DÉJÀ-LÀ»

VALLÉE CARREAU

LA CHAÎNE DES PARCS
PRINCIPES FONDAMENTAUX

TROIS PILIERS

UNE CHAÎNE DE LIEUX

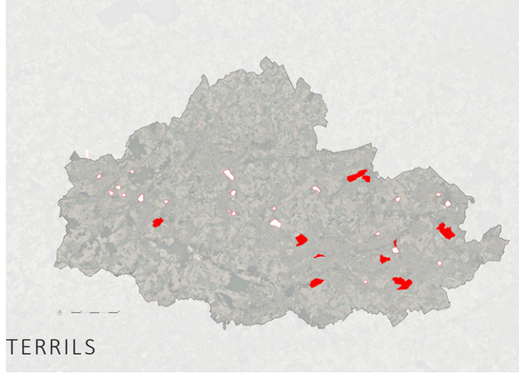
TERRILS

BOIS, FORÊTS ET ZONES HUMIDES

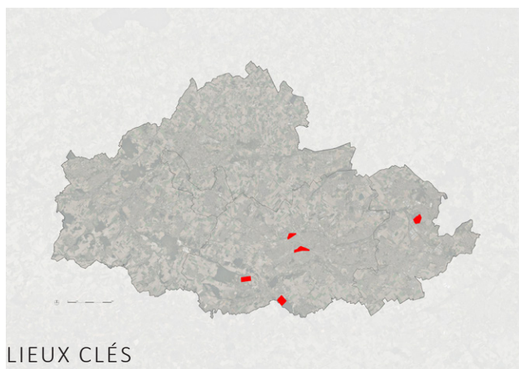
LIEUX CLÉS

UNE CHAÎNE DE LIENS

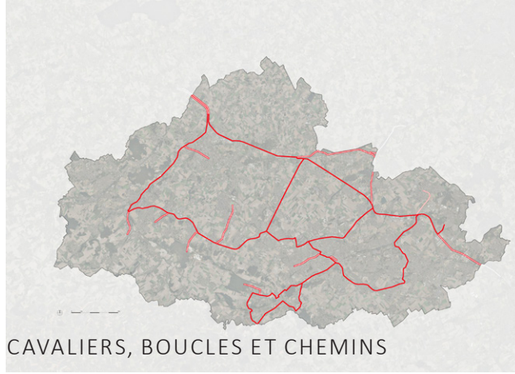
CAVALIERS, BOUCLES ET CHEMINS

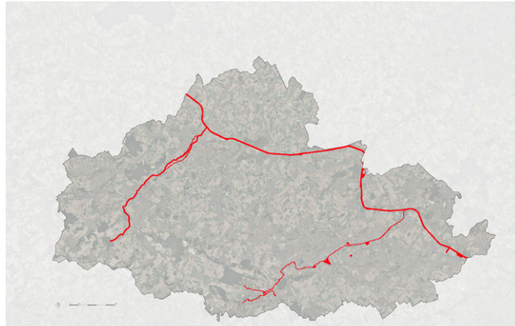
HYDROGRAPHIE

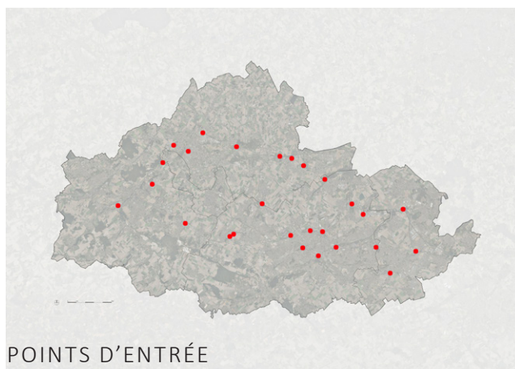
POINTS D'ENTRÉE

DES PRATIQUES EN CHAÎNE

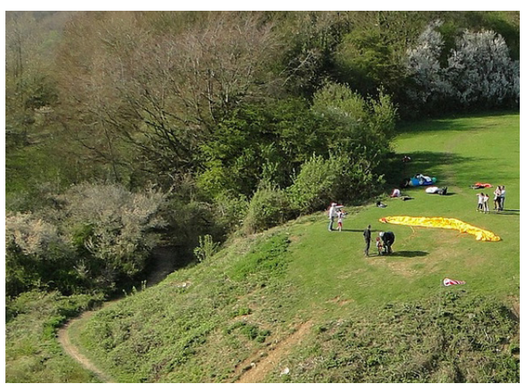

LA CHAÎNE DES PARCS
PRINCIPES FONDAMENTAUX

2015 - LA SÉLECTION DE 7 PARCS MAJEURS ET D'UNE BOUCLE

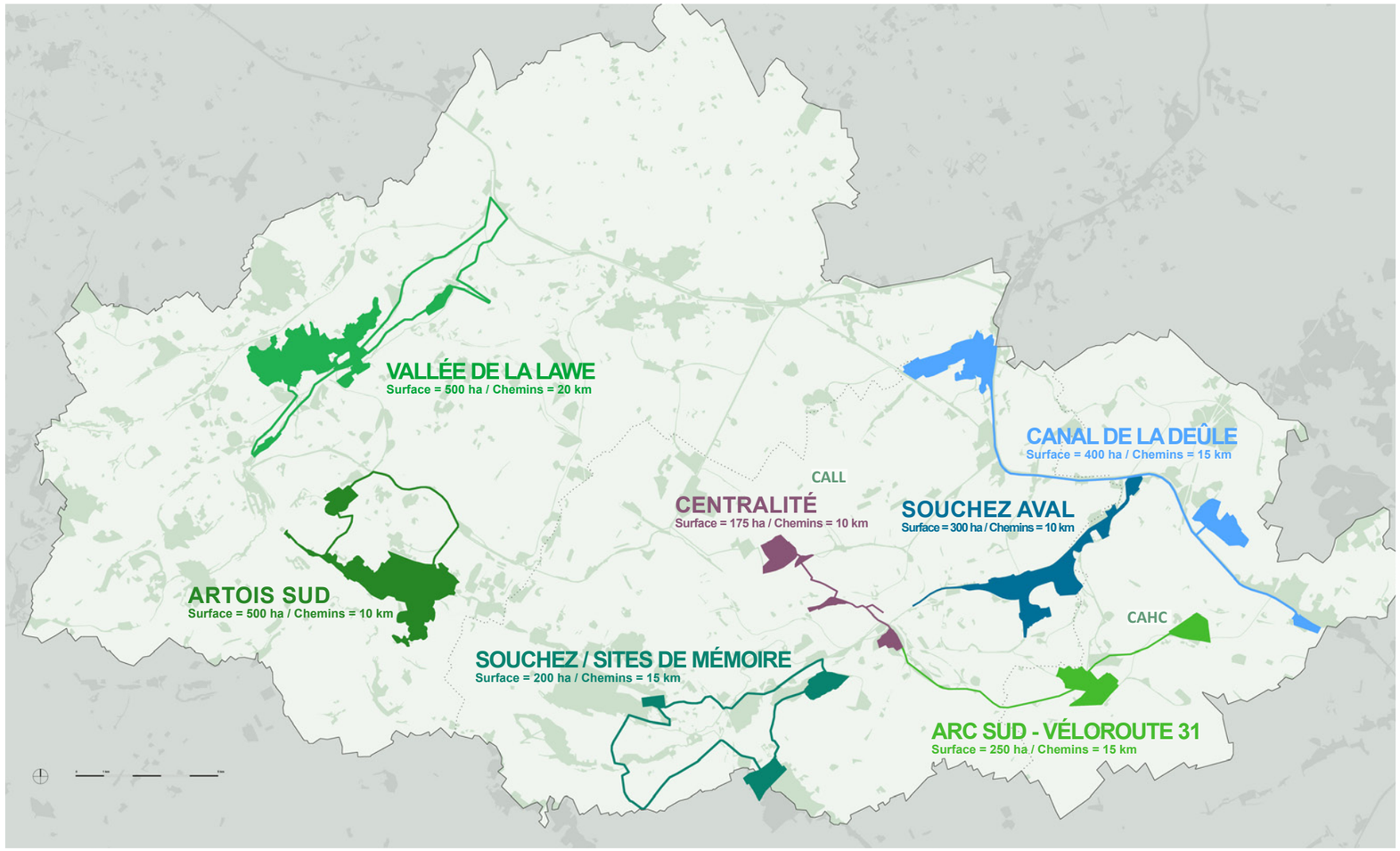

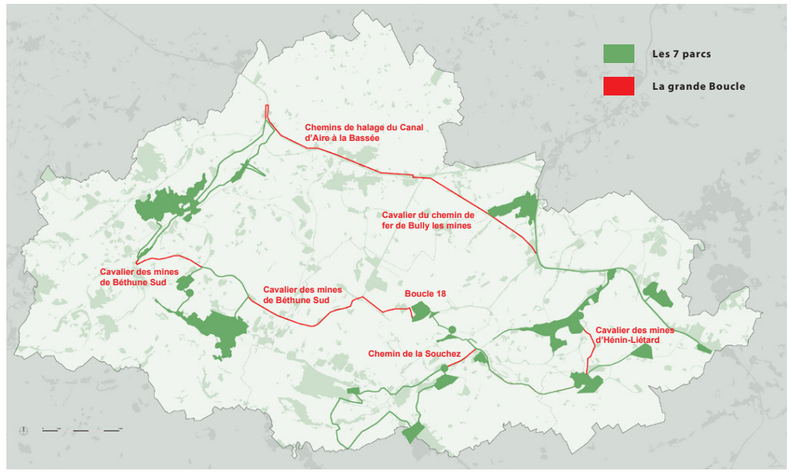

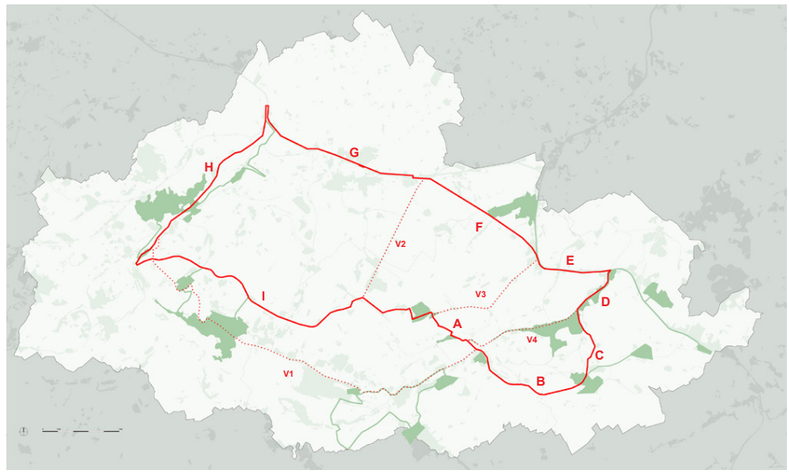

PARC SOUCHEZ-AVAL
Canal de Lens à la Deûle
Lagunages de Harnes
Terril Natura Sport de Fouqières-lès-Lens

PARC ARC SUD
Véloroute 31
Parc des îles
Terril Sainte Henriette

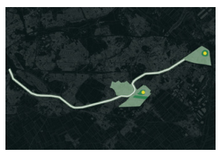

PARC CENTRALITÉ
Terrils jumeaux et base du 11/19
Parc Louvre Lens
Parc des Glissoires

PARC ARTOIS SUD
Forêt domaniale d'Olhain
Terrils jumeaux d'Haillicourt

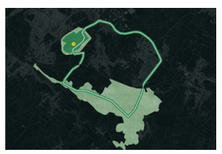

PARC SITES DE MÉMOIRES
Notre-Dame de Lorette
Mémorial de Vimy
Terril de Pinchonvalles

PARC VALLÉE DE LA LAWE
Bois des dames
vallée de la Lawe

PARC CANAL DE LA DEÛLE
Marais de Wingles
Canal de la Deûle
Site du 9/9bis
Gare d'eau de Courcelles-lès-Lens

LA GRANDE BOUCLE (60 km)

- **A** Boucle 18
- **B** Véloroute du Bassin minier
- **C** Cavalier des mines d'Hénin-Liétard
- **D** Chemins de halage du Canal de Souchez
- **E** Chemins de halage du Canal de la Deûle
- **F** Cavalier du chemin de fer de Bully les mines
- **G** Chemins de halage du Canal d'Aire
- **H** Chemins de la vallée de la Lawe
- **I** Cavalier des mines de Béthune Sud

VARIANTES (40 km)

- **V1** Véloroute du Bassin minier
- **V2** Cavalier du chemin de fer de Bully les mines
- **V3** Boucle 18 nord
- **V4** Chemins de halage du Canal de Souchez

UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE

NOUVEAUX ENJEUX
DÉMARCHE D'ACTUALISATION

UNE ACTUALISATION NÉCESSAIRE

2018 : L'INTÉGRATION DE NOUVELLES DONNÉES

Le Schéma Stratégique actualisé prend en compte de nouvelles données. Elles impliquent une réévaluation des premières logiques de sélection des sites et des liens.

Un périmètre d'étude élargi

L'intégration de l'Artois-Lys-Romane ajoute 23000 ha à la CABBALR. Cette extension se caractérise par ses paysages ruraux et agricoles. Elle contraste ainsi avec les territoires très urbanisés de l'est. Quelques sites miniers épars jalonnent les contreforts de l'Artois (sur la ligne de Rimberg à Longhem). Le Schéma actualisé explore les sites et liaisons susceptibles de participer à la Chaîne.

De nouveaux sites potentiels

Plusieurs sites, non relevés en 2015, sont aujourd'hui l'objet de projets paysagers importants. Pour certains, les maîtrises d'ouvrage ont proposés de les inclure au Schéma Actualisé. Ce dernier étudie leurs qualités et leur situation dans la figure originelle pour mieux établir les conditions de leur intégration. Cette ouverture de la Chaîne ne doit pas venir édulcorer la lisibilité de la première structure paysagère.

DÉMARCHE D'ACTUALISATION

1. Renforcer la charpente paysagère du territoire

La démarche du nouveau Schéma Stratégique rompt avec la logique exclusive de 2015. La question n'est plus tant de décider à priori si un site est un parc de la Chaîne, mais plutôt de définir les conditions (d'aménagements, d'accessibilité, de programmations) auxquelles des sites et des liaisons potentiels et leurs aménagements doivent répondre pour intégrer la Chaîne des Parcs.

Les sites et liens potentiels renforceront la cohérence d'une charpente paysagère préexistante/émergente. Ils contribueront de fait aux continuités écologiques (trame verte et bleue) du territoire.

2. Préserver des milieux naturels remarquables au coeur d'un environnement urbanisé

Le territoire du Pôle Métropolitain de l'Artois, construit et cadré par les infrastructures, présente toutefois des structures végétales et hydrographiques majeures. Les massifs forestiers, les canaux et autres cours d'eau composent une trame verte et bleue évidente bien que fragilisée par l'urbanisation croissante et des modes agricoles favorisant l'extensif. De nombreux sites font ainsi l'objet de protections environnementales et de gestions écologiques réglementées (ZNIEFF, ZICO etc.)
La renaturation progressive et spontanée de friches industrielles (terrils, les anciens carreaux de fosses...) redessine cette trame originelle et complète la cartographie des réservoirs et des corridors de biodiversité. Le patrimoine naturel s'enrichit ; ses sites se superposent à ceux du patrimoine culturel régional.

Le Schéma Stratégique actualisé tient compte de cette précieuse dualité patrimoniale. La Chaîne des Parcs a pour objectif de la préserver, à travers les aménagements auxquels elle engage d'une part, à travers les programmations qu'elle promeut d'autre part.
La Chaîne des Parcs participera à reconstituer et à renforcer les corridors écologiques et les réservoirs de biodiversité, pour mieux péreniser la trame verte et bleue de l'Artois-Lys-Romane.

3. Affirmer le rôle de la Chaîne des Parcs dans les politiques publiques du territoire

A l'origine, la Chaîne des Parcs a été pensée comme un levier de développement touristique, au service d'un changement positif de l'image du territoire. En 2018, le Pôle Métropolitain de l'Artois a à coeur d'ancrer la Chaîne des Parcs dans le quotidien des habitants du territoire. Cette Chaîne prend en effet tout son sens lorsqu'elle est mise au service de l'ensemble des politiques publiques territoriales :

- **la Chaîne des Parcs est au service de la vie quotidienne des habitants** : l'aménagement et l'animation des "parcs" contribuent au développement des pratiques sportives et de loisirs (marche, course, vélo, pêche, parapente...) ; les parcs sont des espaces verts précieux pour la santé des habitants ; et le réseau vélo de la Chaîne des Parcs doit pouvoir servir autant aux déplacements domicile-travail qu'à des promenades du dimanche. Il faut révéler ce potentiel.

- **la Chaîne des Parcs est au service des politiques d'aménagement du territoire** : les "parcs potentiels" sont autant de "poumons verts" dont la valeur paysagère et environnementale est reconnue - et qui doivent, pour cette raison, être préservés de l'urbanisation. "Penser Chaîne des Parcs", c'est aussi assumer que la qualité paysagère peut contribuer à l'attractivité du territoire et de ses grands projets : pôles d'excellence, ERBM, Action coeur de ville, nouveaux quartiers.

- **la Chaîne des Parcs est au service du développement économique et touristique du territoire** : l'aménagement d'un réseau vélo, l'amélioration de l'accueil sur les parcs, le développement d'activités (sportives, culturelles, de loisirs) sont autant de moyens d'enrichir l'offre touristique du territoire, de soutenir la création d'emplois dans les secteurs du cyclotourisme, de la restauration et de l'hébergement, de replacer enfin cette offre au coeur de dynamiques d'aménagement et de développement régionales.

Ces vocations sont affirmées dans le nouveau Schéma Stratégique :
- il est retravaillé pour mieux connecter les parcs potentiels aux lieux de vie des habitants, et aux principaux réseaux de mobilité (gares, BHNS, haltes fluviales...) ;
- il convoque des aménagements, des modes d'animation, de communication, de gestion... qui "font vivre" la Chaîne des Parcs pour les habitants du territoire ;
- son réseau de liaisons douces est densifié et structuré, notamment pour mieux se connecter aux territoires voisins, à leurs réseaux de voies cyclables et à leurs sites naturels et touristiques (Eurovélo, réseau points noeuds de la Lys-Romane, Parc de la Deûle, etc.). Le Schéma stratégique s'inscrit ainsi dans des parcours à l'échelle régionale.

4. Mettre en place une gouvernance adaptée

Parce qu'elle concerne un vaste territoire, la Chaîne des Parcs dépasse les limites administratives, communales, intercommunales...elle concerne des acteurs multiples : collectivités, propriétaires, gestionnaires, syndicats mixtes, structures d'ingénierie, usagers, associations, etc.

Sa mise en oeuvre et sa promotion imposent donc une approche collaborative, avec des moyens d'action et de gouvernance qui soient à la hauteur de ses enjeux : pour mettre en oeuvre les aménagements de la Chaîne des Parcs, mais aussi pour conduire une politique de gestion et d'animation adéquate.

Le projet "pilote" d'aménagement des Berges de la Souchez fait, à cet égard, figure de cas d'école : plusieurs communes, soutenues par les structures d'ingénierie du territoire (Mission Bassin Minier, Euralens), ont uni leurs forces pour conduire un projet d'aménagement de grande envergure. Cette collaboration se poursuit aujourd'hui pour mettre en place une structure de gestion adaptée à l'échelle de cet ensemble paysager.

La concrétisation d'un schéma de gouvernance (équipe projet, dispositif partenarial, outils…) est essentiel pour garantir la réussite de la Chaîne des Parcs ; il fixera les modalités d'association/intervention de l'ensemble des acteurs impliqués dans sa mise en oeuvre.

LA CHAÎNE DES PARCS
NOUVEAUX ENJEUX

UN PÉRIMÈTRE ÉLARGI - DES SITES POTENTIELS À CONSIDÉRER

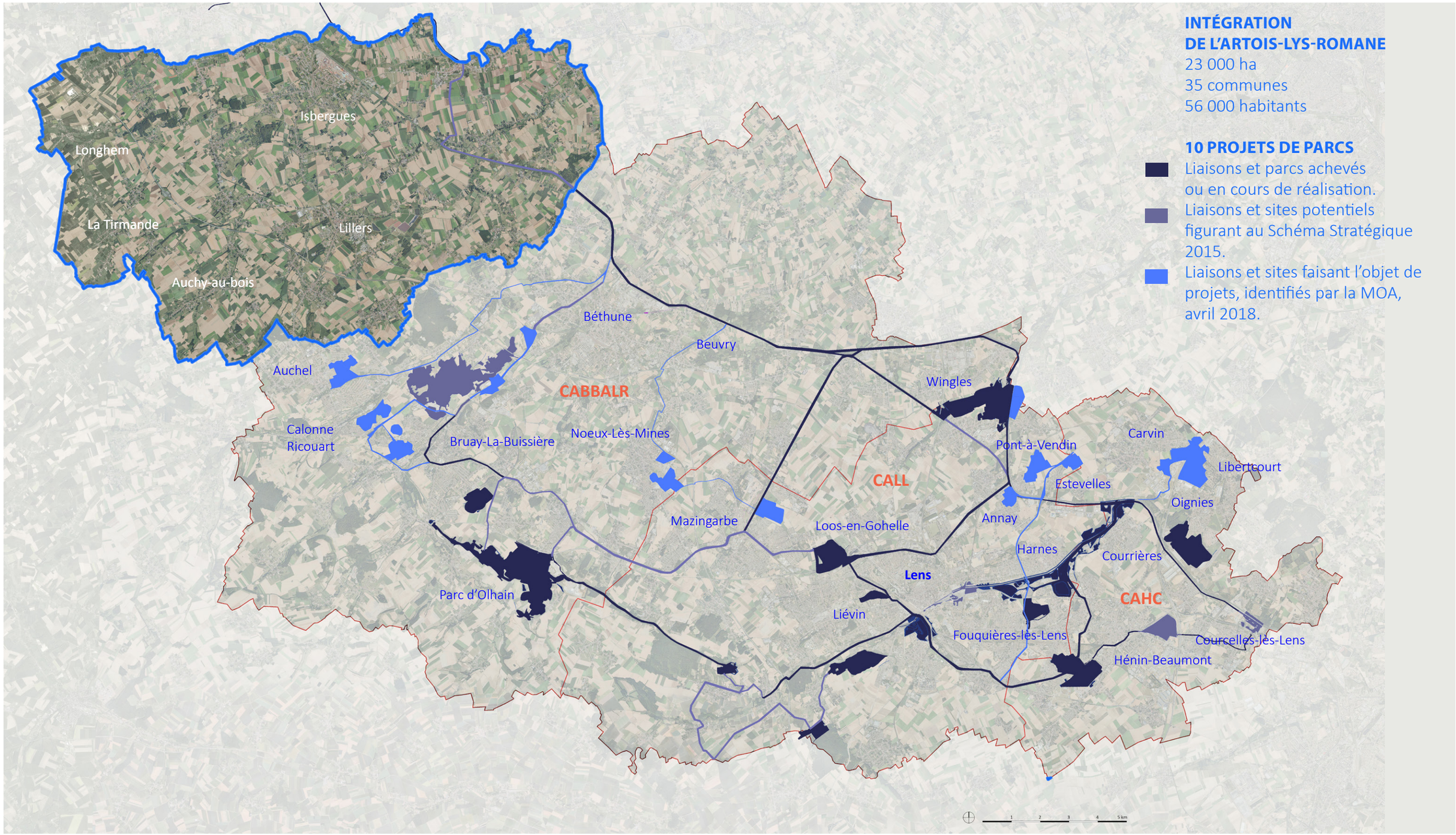

LA CHAÎNE DES PARCS
NOUVEAUX ENJEUX

RENFORCER LA CHARPENTE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

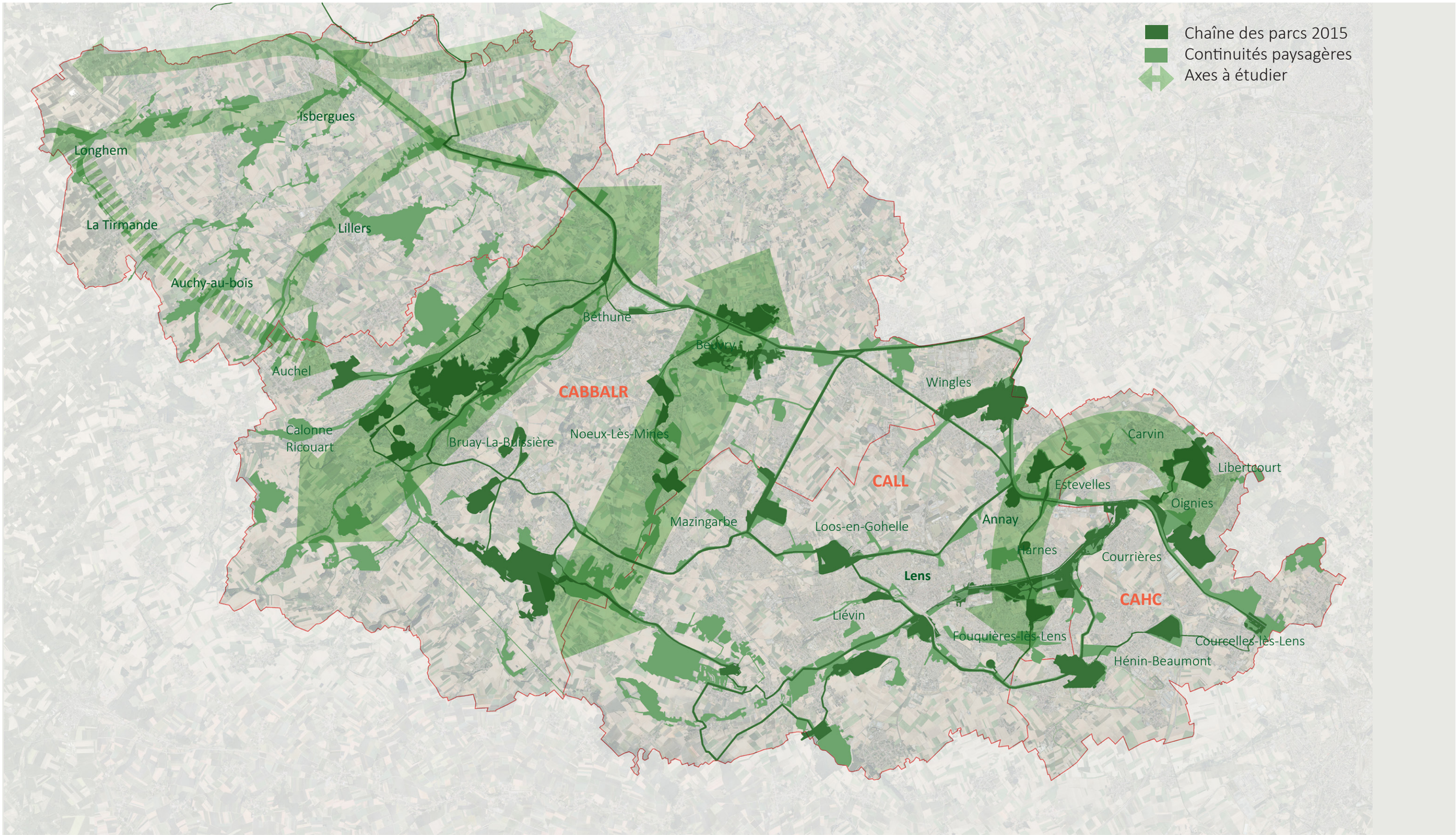

LA CHAÎNE DES PARCS
NOUVEAUX ENJEUX

PRÉSERVER DES MILIEUX NATURELS REMARQUABLES AU SEIN D'UN TERRITOIRE URBANISÉ CONSTITUER UNE SUCCESSION DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS DE BIODIVERSITÉ. CONFORTER LES TRAMES VERTE ET BLEUE

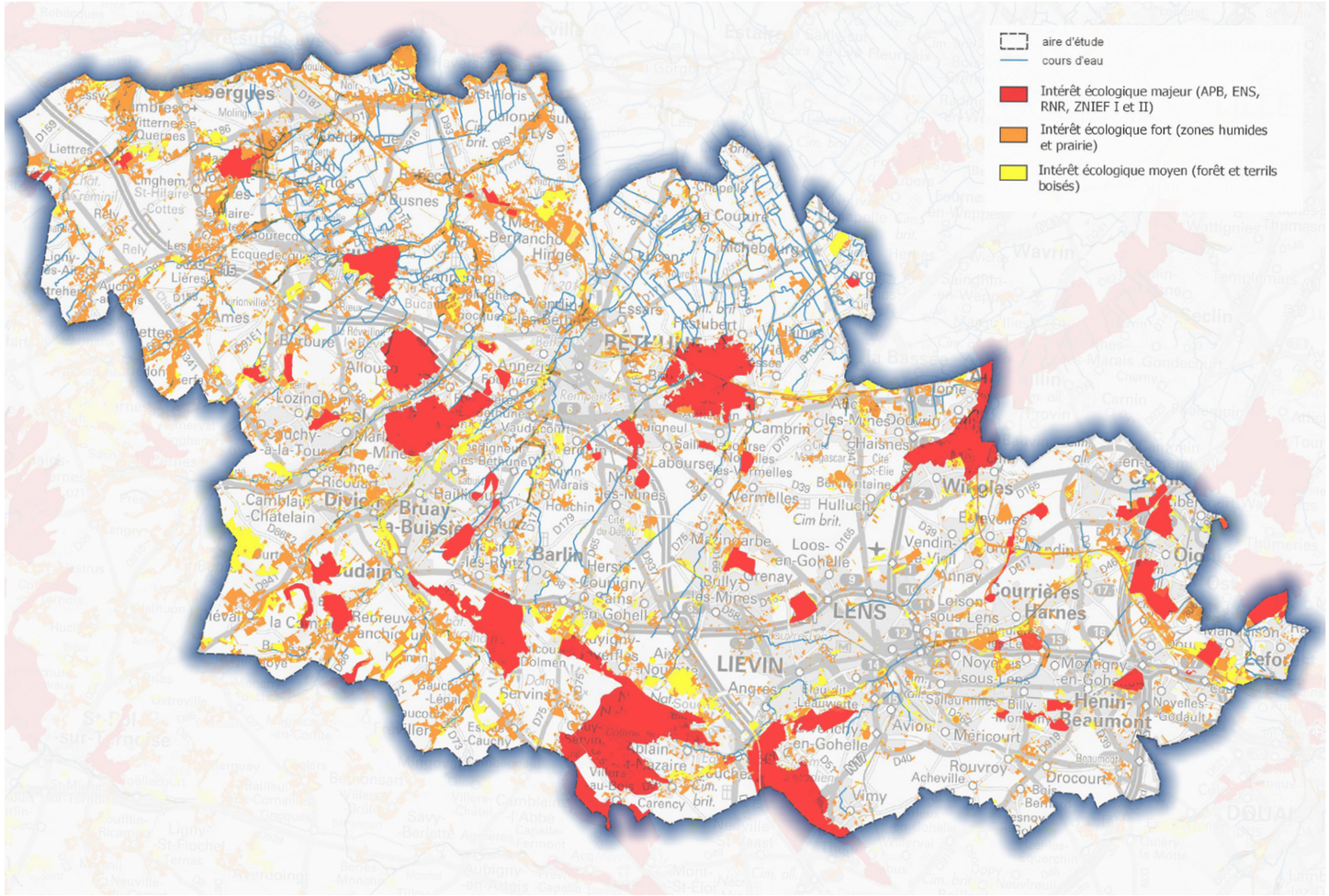

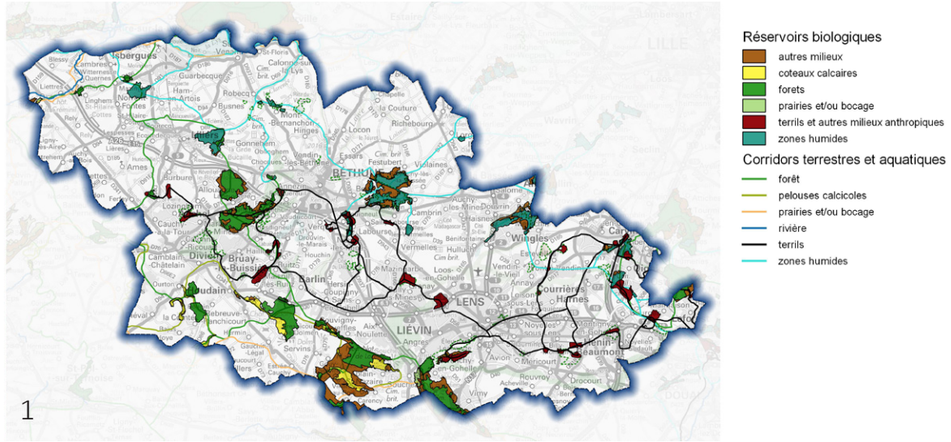

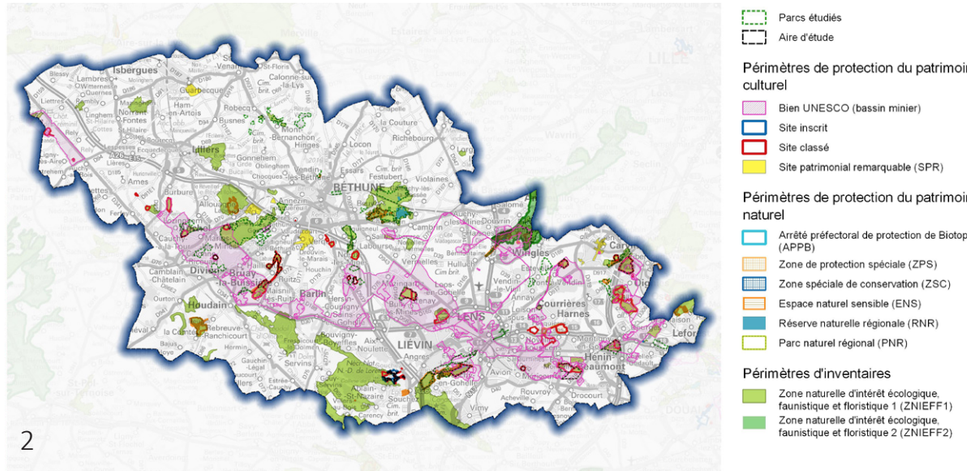

SYNTHÈSE DE DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Relevé des sites à enjeux écologiques, à valoriser dans le cadre de la chaîne des parcs

1. Trame verte et bleue régionale (SRCE)
2. Relevé des sites patrimoiniaux naturels et culturels

LA CHAÎNE DES PARCS
NOUVEAUX ENJEUX

AFFIRMER LE RÔLE DE LA CHAÎNE DES PARCS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE, EN S'APPUYANT SUR LES SINGULARITÉS PROPRES À CHAQUE SITE

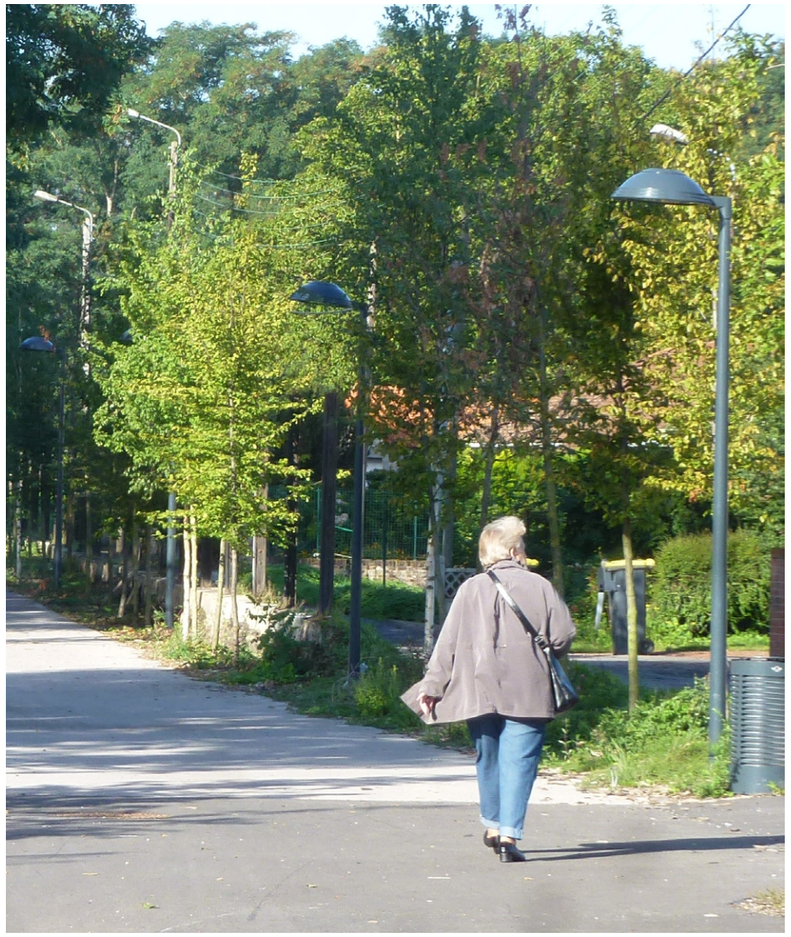

UN ATOUT POUR LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS :
SANTÉ, NATURE, LOISIRS, MOBILITÉS, CULTURE

UN OUTIL D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE :
PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT, VALORISER LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE :
SOUTIEN DES FILIÈRES (SPORTS/LOISIRS, HÔTELLERIE / RESTAURATION, ÉNERGIES RENOUVELABLES...), CRÉATION D'EMPLOIS

LA CHAÎNE DES PARCS
DÉMARCHE D'ACTUALISATION

2015 - LIMITES

UNE CHAÎNE EXCLUSIVE

UNE BOUCLE TOURISTIQUE A RÉINTERROGER

DES PRINCIPES DE MISE EN OEUVRE À PRÉCISER

ACTUALISATION - AMBITIONS

REFORMULER SES FONDAMENTAUX, ÉLABORER DES **CRITÈRES DE SÉLECTION**

OUVRIR LA CHAÎNE DES PARCS : RECENSER LES SITES ET LIAISONS **POTENTIELS**

FIXER DES PRIORITÉS POUR LES PROCHAINES ANNÉES

CADRER EN AMONT LES PROJETS DONNER DES ORIENTATIONS, D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

SCHÉMA STRATÉGIQUE

DOCUMENT DE CADRAGE

PROPOSITIONS D'ÉTUDES DE CAS

CRITÈRES DE SÉLECTION

SITES POTENTIELS
LIENS POTENTIELS

CRITÈRES DE SÉLECTION

Le chapitre suivant décrit les différents critères de sélection qui permettent d'identifier les nouveaux sites et liens potentiels de la Chaîne des Parcs.

Nous parlons de ***sites potentiels*** et de ***liens potentiels***. Sites et liens ne sont donc pas nécessairement aménagés. La plupart ne constituent pas encore des parcs ou des voies de déplacements doux. Appréhendés au filtre des critères, ils répondent néanmoins aux conditions paysagères, patrimoniales, écologiques, et présentent de fortes opportunités programmatiques.
Il reviendra aux maîtrises d'ouvrage locales le choix de s'associer à la démarche *Chaîne des Parcs,* et de porter des projets de transformation sur les sites et liaisons identifiés. Ces transformations pourront être priorisées suivant leurs ambitions.

Les critères sont déclinés en différents sous-aspects. Les sites et les liens potentiels sélectionnés présentent au moins un aspect cité à chacun des critères exposés.

Ces critères permettent donc d'arrêter une grille de lecture précise du territoire.
Ils constituent un outil efficace, destiné aux acteurs de l'aménagement, pour identifier les évolutions ultérieures éventuelles du Schéma Stratégique. **Ils représentent ensuite un guide pour l'action : sur chacun des sites et des liens potentiels identifiés, les projets d'aménagements présents et futurs devront respecter ces mêmes critères, afin de répondre aux ambitions de la Chaîne des Parcs.**

- **Sites Potentiels**

Le Schéma insiste sur deux critères en particulier :
L'accessibilité et *La situation dans la figure d'ensemble*.
La mise en valeur des sites en tant que «parcs» passe par l'organisation de leur accessibilité aux publics. Leurs modalités d'ouverture peuvent être variables suivant leur programmation et leur vocation. Mais il s'agit bien de réaliser une charpente paysagère composée d'espaces publics ou semi-publics, destinés à améliorer le cadre de vie, à encourager les pratiques quotidiennes et ou exceptionnelle du territoire.

- **Liaisons Potentiels**

Le Schéma insiste sur leur *vocation future* : il s'agit de localiser à l'échelle du territoire les linéaires capables de supporter un réseau cohérent de voies vertes et d'itinéraires cyclables, qui lie les parcs entre eux, mais aussi les parcs à leur environnement urbanisé.

CRITÈRES DE SÉLECTION
LIEUX POTENTIELS

1
QUALITÉS PAYSAGÈRES
Grandes unités boisées / Grandes entités hydrographiques.
Points de vue remarquables sur des paysages témoins de l'Artois.

2
VALEURS PATRIMONIALES
Eléments paysagers et architecturaux remarquables - vestiges du bassin minier, monuments de mémoire.

3
VALEURS ÉCOLOGIQUES
Sites protégés (ENS - ZNIEFF I et II).
Jalon d'un corridor écologique.

4
SITUATION DANS LA FIGURE D'ENSEMBLE
Jalon d'une continuité paysagère majeure.
Vide à préserver structurant l'urbanisation.
Site à proximité d'une centralité urbaine, de grands équipements, de quartiers d'habitations d'intérêt (nouvelles opérations, cités minières).

5
ACCESSIBILITÉ
Présence d'un réseau de voies douces dans et aux abords du site.
Présence d'une accroche aux réseaux de transport.

6
VALEURS D'USAGES
Capacité à accueillir du public (entrées, stationnement, signalétique).
Contribution locale aux politiques publiques : santé, loisirs, culture...
Présence d'un équipement touristique, culturel, sportif ou de loisirs d'envergure métropolitaine.

Terrils de Saint-Henriette,
Hénin Beaumont

CRITÈRES DE SÉLECTION
LIEUX POTENTIELS

1. QUALITÉS PAYSAGÈRES

Le site présente :
▪ de grandes unités boisées, dont les dimensions sont significatives à l'échelle du territoire des trois communautés d'agglomération, CAHC, CALL, CABBALR.
Ex. Forêt domaniale d'Olhain (614ha), Bois des Dames (634 ha).CABBALR (ill.1).
▪ de grandes entités hydrographiques, dont les dimensions sont significatives à l'échelle du territoire des trois communautés d'agglomération, CAHC, CALL, CABBALR.
Ex. Canal de l'Aire à la Bassée (section de 38 km. environ sur le PMA), Canal de la Deûle (section de 29.2 km. environ sur le PMA); gare d'eau remarquable (ill.2).
▪ des perspectives remarquables, des points de vue témoins des paysages de l'Artois.
Ex. Terril d'Estevelles, Terril de Harnes (ill.3).

2. VALEURS PATRIMONIALES

Le site présente :
▪ des éléments paysagers remarquables :
▪▪▪ vestiges du Bassin Minier : terrils monuments, terrils signaux, carreaux de fosse..
Ex. Vallée Carreaux, Terril de Méricourt, Terril de Harnes (ill.3).
▪▪▪ liés à une géographie particulière : hydrographie, reliefs. *Ex. Marais de Cambrin*
▪ des éléments architecturaux remarquables, vestiges du Bassin Minier: Chevalements, ponts et sections de cavalier, quais de gare d'eau, bâtiments industriels remarquables
Ex. Site du 9'9bis (ill.4), terril d'Estevelles.
▪ des monuments de mémoire, d'importance nationale/internationale.
Ex. Mémorial de Vimy (ill.5).

3. VALEURS ÉCOLOGIQUES

Le site présente :
▪ Une protection réglementaire : Réserves Naturelles Régionales / Espaces Naturels Sensibles, réserves ornithologiques, zone définie au SRCE comme réservoir biologique ou comme espace naturel relais.
Ex. les Marais de Wingles – ENS gérée par Eden 62. / Entre deux vallées : espace naturel relais au SRCE.
▪ des éléments naturels remarquables : Espèces faunes et flores protégés ou d'intérêt (ZNIEFF1 : Zones naturelles d'intérêt floristique et faunistique I et II).
Ex. Terril d'Estevelles, Bois d'Epinoy, terril viticole et terril des Falande, Réserve naturelle régionale des marais de Cambrin.

Le site constitue :

ill.1 - Bois des Dames, CABBALR

ill. 2 - Canal de la Deûle, Gare d'eau de Courcelles-lès-Lens

ill. 3 - Terril de Harnes

ill. 4 - Anciens bâtiments industriels et Chevalements, Site du 9'9bis, Oignies

ill. 5 - Mémorial de Vimy, Givenchy-en-Gohelle, Neuville, Saint-Vaast, Vimy

▪ le jalon d'un corridor écologique, indispensable à l'effectivité des trames vertes et bleues. Il peut également être répertorié comme corridor écologique au SRCE.

4. SITUATION DANS LA FIGURE D'ENSEMBLE

Le site constitue :
▪ le jalon d'une continuité paysagère majeure à l'échelle du territoire des trois communautés d'agglomération CALL, CACH et CABBALR.
Ex. Friches carbolux, Gosnay (ill.6).
▪ un vide à préserver structurant l'urbanisation.
Ex. Parc des Berges de la Souchez (ill.7).

Le site est limitrophe :
▪ d'une centralité urbaine majeure.
Ex. Base nautique et piste de ski Loisinord, Noeux-lès-Mines (ill.8).
▪ de cités minières remarquables et classées
Ex. Cité Nouméa de Rouvroy, Cité Bruno à Dourges.
▪ de nouvelles opérations d'aménagements urbains stratégiques
Abords des terrils de Sainte Henriette, ZAC et travaux du BHNS surHénin-Beaumont (ill.9).
▪ d'équipements et de services : santé, éducation, culture, sports et loisirs.

5. ACCESSIBILITÉ

Le site présente :
▪ un réseau de voies douces dans ou aux abords de son périmètre.
▪ une accroche au maillage de voies douces et aux boucles de la Chaîne des Parcs, existantes ou potentielles.
Ex. Parc du Louvre Lens
▪ une accroche aux réseaux routiers.
Ex. Parc des îles, Hénin Beaumont.

6. VALEURS D'USAGES

La vocation du site, effective ou en projet, et son animation contribuent à la valorisation du territoire et à la vie des habitants :
▪ il est en capacité effective d'accueillir du public (stationnement, cheminements, signalétique...)
▪ il contribue localement aux politiques publiques et au développement d'offres privées dans les domaines suivants : santé (sport, alimentation), loisirs, culture, développement économique et touristique
Ex. Parc d'Olhain (ill.10).
▪ il comprend un équipement (touristique, culturel, sportif, de loisirs) singulier à l'échelle du Pôle Métropolitain de l'Artois.

ill. 6 - Friche Carbolux, sur la vallée de la Lawe et jouxtant le Bois des Dames, Gosnay

ill. 7 - Parc des Berges de la Souchez

ill. 8 - Friches Leroy Merlin et terril de la Fosse 1, base nautique et piste de ski Loisinord, Noeux-lès-Mines

ill. 9 - Abords des terrils de Sainte-Henriette, ZAC et travaux du BHNS, Hénin-Beaumont

ill. 10 - Parc d'Olhain

CRITÈRES DE SÉLECTION
LIENS POTENTIELS

1
LIENS ADAPTÉS À L'AMÉNAGEMENT DES CIRCULATIONS VÉLOS

2
EFFICACITE DE DESSERTE

3
QUALITÉS PAYSAGÈRES
Routes paysagères,
points de vue remarquables sur les paysages témoins de l'Artois.

4
VALEURS PATRIMONIALES
Présence d'éléments paysagers et architecturaux remarquables,
vestiges de l'activité industrielle.

5
VALEURS ÉCOLOGIQUES
Corridor écologique.

6
CONTINUITÉ/SECURITÉ/FLUIDITÉ
Le tracé minimise autant que possible les franchissements à niveau d'infrastructures et de voiries ainsi que les mutualisations voies cyclables/routières.

Cavalier de Violaines

CRITÈRES DE SÉLECTION
LIENS POTENTIELS

Le réseau de liens a pour ambition de mettre en relation les grands parcs, entre eux et avec leur environnement urbain proche. Il ne s'agit pas uniquement de relier un parc à un autre par une boucle de découverte. Cette approche, à vocation purement touristique, apparait insuffisante au regard des enjeux actualisés du schéma : les aménagements de la Chaîne doivent contribuer à la valorisation d'un cadre et de modes de vie quotidiens. Le schéma stratégique propose donc un maillage, sur le modèle des points nœud, qui promeuvent les modes de déplacements doux, et qui articulent efficacement les parcs aux lieux de vie essentiels : quartiers d'habitations, équipements majeurs, pôles de services.

Suivant la méthode de désignation des parcs potentiels, plusieurs critères ont présidé au choix des tracés. Ces derniers minimisent la mutualisation de voies cyclables et routières. Elle est, en de rares exceptions, envisagée dans les centres urbains, là où les opérations de transformation et les espaces sont les plus contraints. Un partage des chaussées peut y être négocié lorsque les vitesses de circulation sont limitées.

1. DEPLACEMENTS DOUX

Le tracé s'appuie sur des linéaires adaptables aux modes de déplacement doux : piétons et cyclables. Les linéaires présentent des largeurs suffisantes pour garantir la continuité et la sécurité des déplacements

2. EFFICACITE DE DESSERTE

Le tracé met en relation :
- plusieurs sites de la Chaîne des Parcs entre-eux.
- des sites de la Chaîne des Parcs avec des centres urbains.

Le tracé contribue à renforcer le maillage du territoire en liaisons douces :
- pour des trajets de courte distance du quotidien : entre des quartiers d'habitation et des établissements scolaires ou des commerces)
- depuis et vers les principaux nœuds de transports : gares, arrêts de BHNS et de bus, haltes fluviales…
- pour des trajets en direction des principales polarités urbaines : Béthune-Bruay, Lens-Liévin-Loos, Hénin-Carvin.

Ex. Cavalier Paul Bert, Parc Centralité, Lens (ill.1-2).
Boucle de Noeux-Lès-Mines, Boucle du Chemin des Postes...

ill. 1 - Cavalier Paul Bert, desserte du parc et du centre de Lens (gare, services)

ill. 2 - Cavalier Paul Bert, Parc Centralité, accès au Louvre-Lens et desserte de quartier

ill. 3 - Chemin de Halage du canal d'Aire à la Bassée

ill. 4 - Chemin agricole et point de vue sur les terrils d'Haillicourt

ill. 5 - Le bocage et les grandes peupleraies de la plaine de la Lys

3. QUALITÉS PAYSAGÈRES

Le tracé traverse ou longe :
▪ de grandes continuités boisées, aux dimensions significatives à l'échelle des trois communautés d'agglomération.
▪ de grandes continuités hydrographiques, aux dimensions significatives à l'échelle des trois communautés d'agglomération.
Ex. Chemin de Halage du canal d'Aire à la Bassée (ill.3)

Le tracé présente:
▪ des points de vue remarquables sur le paysage. Il participe de la découverte de paysages naturels et anthropiques identitaires de l'Artois :
- ▪ les paysages industriels
  Ex. Route paysagère entre deux Vallées, CABBALR
  Chemin agricole et point de vue sur les terrils d'Haillicourt (ill.4).
- ▪ les paysages sylvicoles/agricoles
  Ex. Le bocage et les grandes peupleraies de la plaine de la Lys (ill.5).
- ▪ les paysages naturels (marais etc.)
  Ex. Boucle par les marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy, Festubert (ill.6).
- ▪ les paysages de mémoire
  Ex. Boucle des sites de mémoire, par Vimy et Notre Dame de Lorette. (ill.7).

4. VALEURS PATRIMONIALES

Le tracé présente :
▪ des éléments paysagers et architecturaux remarquables, vestiges de l'activité industrielle: cavalier, sections conservées de la treille du Bassin minier, gare d'eau...
Ex. Quai de la gare d'eau de Béthune (ill.8), ancien cavalier de Wingles (ill.9).
▪ des éléments remarquables liés à une géographie particulière : hydrographie, reliefs.
Ex. Anciens chemins de halage du canal d'Aire à la Bassée (ill.3).

5. VALEURS ÉCOLOGIQUES

Le tracé constitue le jalon d'un corridor écologique.
Il s'agit de favoriser la connexion entre les « parcs » via des corridors écologiques qui permettent la circulation des espèces de site en site et ainsi d'éviter l'isolement des populations. Les liens ont une importance fondamentale dans le maintien d'une trame écologique efficace sur la chaîne des Parcs. *Ex. Cavalier Violaines (illustration page précédente).*

6. CONTINUITE / SÉCURITÉ

Le tracé minimise autant que possible :
▪ les franchissements à niveau d'infrastructures et de voiries difficiles à sécuriser
Ex. Alternative Passerelle piétonne reconstituant le franchissement du cavalier rue Paul Bert, à Lens (ill.1)
▪ la mutualisation des voies cyclables avec les voies routières.
NB : Elle est tolérée en milieu urbain, où la vitesse des véhicules motorisés est limitée.

ill. 6 - Boucle par les marais de Cambrin, Annequin, Cuinchy, Festubert

ill. 7 - Boucle des sites de mémoire, par Vimy et Notre-Dame de Lorette.

ill. 8 - Quai de la gare d'eau de Béthune

ill. 9 - Ancien cavalier de Wingles

ill. 10 - La dissociation des systèmes voies douces/voie routière en milieu urbain : Passerelle piétonne reconstituant le franchissement du cavalier rue Paul Bert, à Lens

UN SCHÉMA STRATÉGIQUE ACTUALISÉ

SITES POTENTIELS
GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES
LIAISONS MAJEURES

UN SCHÉMA STRATÉGIQUE ACTUALISÉ

49 SITES CONCERNÉS, 4 200 HECTARES DE NATURE

La démarche d'actualisation du Schéma Stratégique rompt avec la logique "exclusive" proposée en 2015 : la forme du schéma stratégique évolue vers une cartographie ouverte, qui répertorie de manière exhaustive l'ensemble des sites potentiels de la Chaîne des Parcs.

Le schéma répertorie 49 sites, soit 4200 ha.
De nouvelles continuités d'espaces de nature sont révélées :
- les vallées de la Lawe et de la Clarence,
- l'axe "nord-sud" passant par Nœux-lès-Mines,
- l'arc d'Harnes à Oignies (en passant par Annay, Pont-à-Vendin, Estevelles, Carvin et Libercourt).

Ces sites sont regroupés en 11 grandes unités opérationnelles.
Ces regroupements visent à simplifier la lecture de la Chaîne en proposant une échelle d'approche intermédiaire. Ils peuvent aussi motiver une mise en oeuvre coordonnée de projets d'aménagement, à l'image de la démarche menée depuis 2015 sur les Berges de la Souchez.

Pour mémoire, en 2015, sept « Grands Parcs » ont été identifiés :
1. Vallée de la Lawe
2. Artois Sud
3. Souchez - Sites de Mémoires
4. Centralité
5. Souchez Aval
6. Canal de la Deûle
7. Arc-sud Véloroute31

Le schéma actualisé adopte une logique de regroupement par boucles. Il propose quatre unités opérationnelles supplémentaires. Les périmètres et la nomination de certaines des unités de 2015 ont évolués afin de s'adapter aux nouvelles réalités de terrain et à une cartographie augmentée.
1. Deux Vallées
2. Contreforts de l'Artois
3. Souchez – Sites de Mémoires
4. Centralité
5. Berges de la Souchez
6. Canal de la Deûle
7. Arc-sud
8. Lys-Romane
9. Canal d'Aire
10. Gohelle
11. Arc Nord

UN RÉSEAU VÉLO PRIORITAIRE

La boucle de 2015 reliaient les premières grandes unités entre elles. Le Schéma actualisé ne déroge pas à ce principe. La nature des liaisons est cependant précisée, leur densité augmentée : elles représentent 420 kilomètres de réseau potentiel.

Le Schéma actualisé promeut les déplacements doux et durables. Il propose le déploiement d'un réseau vélo prioritaire d'un parc à l'autre. Les distances sont adaptées aux déplacements quotidiens et/ou exceptionnels. Ce système s'adresse tout particulièrement aux habitants de l'Artois.

Ce réseau vélo prioritaire, déployé à l'échelle du PMA, doit être pensé en complémentarité d'un réseau vélo et de voies vertes plus fin et adapté aux échelles communales ou intercommunales.
Le Schéma insiste sur ce point et propose ainsi deux cartes :
1. la première (p.41) rend compte du réseau spécifique *Chaîne des Parcs.*
2. la seconde, p.42, propose à titre indicatif, un réseau vélo potentiel plus étendu, et complémentaire du premier.
Ce réseau «de base» s'appuie pour partie sur le tracé de pistes cyclables existantes et à l'étude. Mais il reste encore en grande partie à développer. Le fortifier en parallèle de celui dédié à la Chaîne des Parcs est un enjeu majeur pour :
- garantir l'articulation cohérente de la Chaîne des Parcs aux autres projets d'aménagement du grand territoire,
- relier les parcs par des itinéraires aux distances raisonnables,
- faciliter les liaisons avec les pôles d'échanges, les centralités urbaines, les lieux de vie, de travail, d'études... des habitants.

La cartographie a été réalisée en étroite collaboration avec la Mission du Bassin Minier. Le modèle adopté est inspiré des systèmes points-nœuds mis en place dans les pays nord européens, et qui tentent à se généraliser en France

DES SITES MAJEURS ET DES TERRITOIRES STRATÉGIQUES

Chacun des 49 sites de la Chaîne des Parcs a une valeur en soi, parce qu'il constitue un "poumon vert" pour le territoire, contribuant à sa qualité paysagère et environnementale.

Parmi ces 49 sites potentiels, quelques sites "majeurs" jouent un rôle prépondérant :

- **les grands sites de culture et de mémoire**, qui attirent déjà - ou sont appelés à attirer - des visiteurs de la France entière, voire du monde entier : le Louvre Lens, les sites de la mémoire minière (11/19, 9/9bis, Cité des Electriciens) et les mémorials de la Grande Guerre (mémorial de Vimy, Notre-Dame de Lorette) ;
- **les grands sites de sports et de loisirs**, qui attirent déjà - ou sont appelés à attirer - des publics venus de l'ensemble du Pôle Métropolitain de l'Artois, voire de tout le nord de la France : le Parc d'Olhain, Loisinord, le Parc des Îles, et demain le terril Natura Sports et le bike park de Grenay-Mazingarbe ;
- **les principales polarités urbaines du territoires**, qui constituent des pôles majeurs de vie, de mobilité, d'activités économiques et touristiques : Béthune et Bruay-la-Buissière, Lens et Liévin, Hénin-Beaumont et Carvin.

Ces sites sont à considérer comme des "vitrines" et comme des "portes d'entrée" de la Chaîne des Parcs. Pour qu'ils jouent pleinement ce rôle, leur aménagement et leur gestion doivent être exemplaire.

QUELQUES FONDAMENTAUX POUR L'AMÉNAGEMENT ET LA PROGRAMMATION DES SITES "MAJEURS" DE LA CHAÎNE DES PARCS

1. Une accessibilité et un raccordement à la Chaîne des Parcs exemplaires :

- par le réseau vélo de la Chaîne des Parcs
- *et* par les transports en commu
- *et* par la route
- *et* par des chemins de randonnée pédestre.

2. Un socle minimal d'aménagements pour l'accueil du public :

- stationnement pour tous les modes (voitures, vélos), cohérent en quantité et en qualité avec la fréquentation du site
- signalétique d'accueil, balisage, parcours d'interprétation à l'intérieur du site
- cheminements piétons (et vélo, si les enjeux environnementaux le permettent) à l'intérieur du site
- mobilier adapté en typologie et en quantité : bancs, aires de pique-nique, belvédères...

3. Un socle minimal de services aux publics :

- présence humaine, médiation, billetterie le cas échéant
- information touristique, renseignements sur la Chaîne des Parcs
- services à la mobilité : station vélo (aire de gonflage/regonflage), location de vélos et vélo électriques,...
- sanitaires / vestiaires / douches
- buvette, café, petite restauration ou services à la demande
- éventuellement, une boutique (alimentation, souvenirs, vêtements et équipements sportifs...).

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2015
7 GRANDS PARCS ET UNE GRANDE BOUCLE

UNE FIGURE EXCLUSIVE
15 PARCS DÉSIGNÉS

PARCS
Lieux, liens et pratiques sélectionnés pour la Chaîne des Parcs 2015

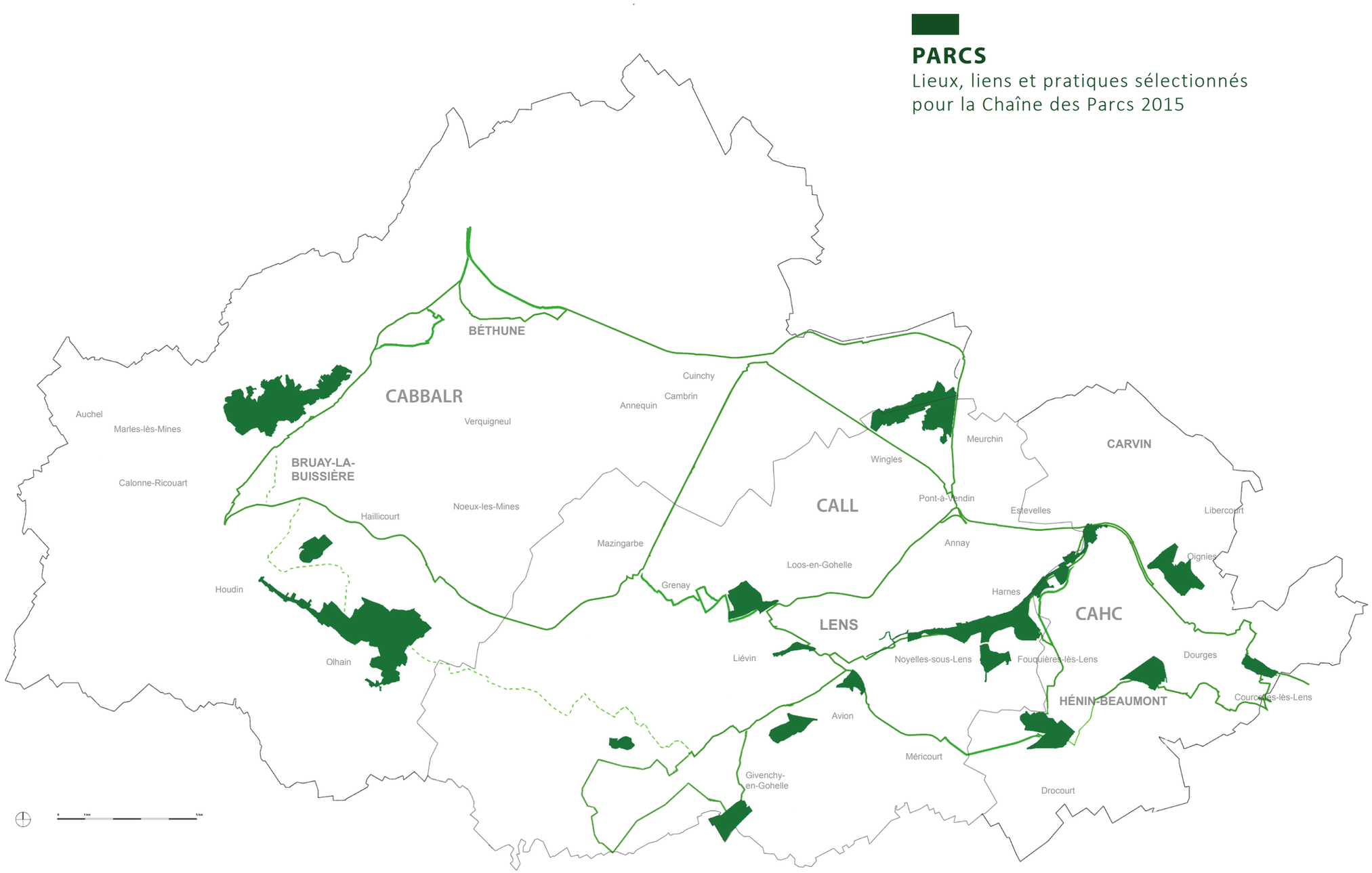

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
50 SITES POTENTIELS

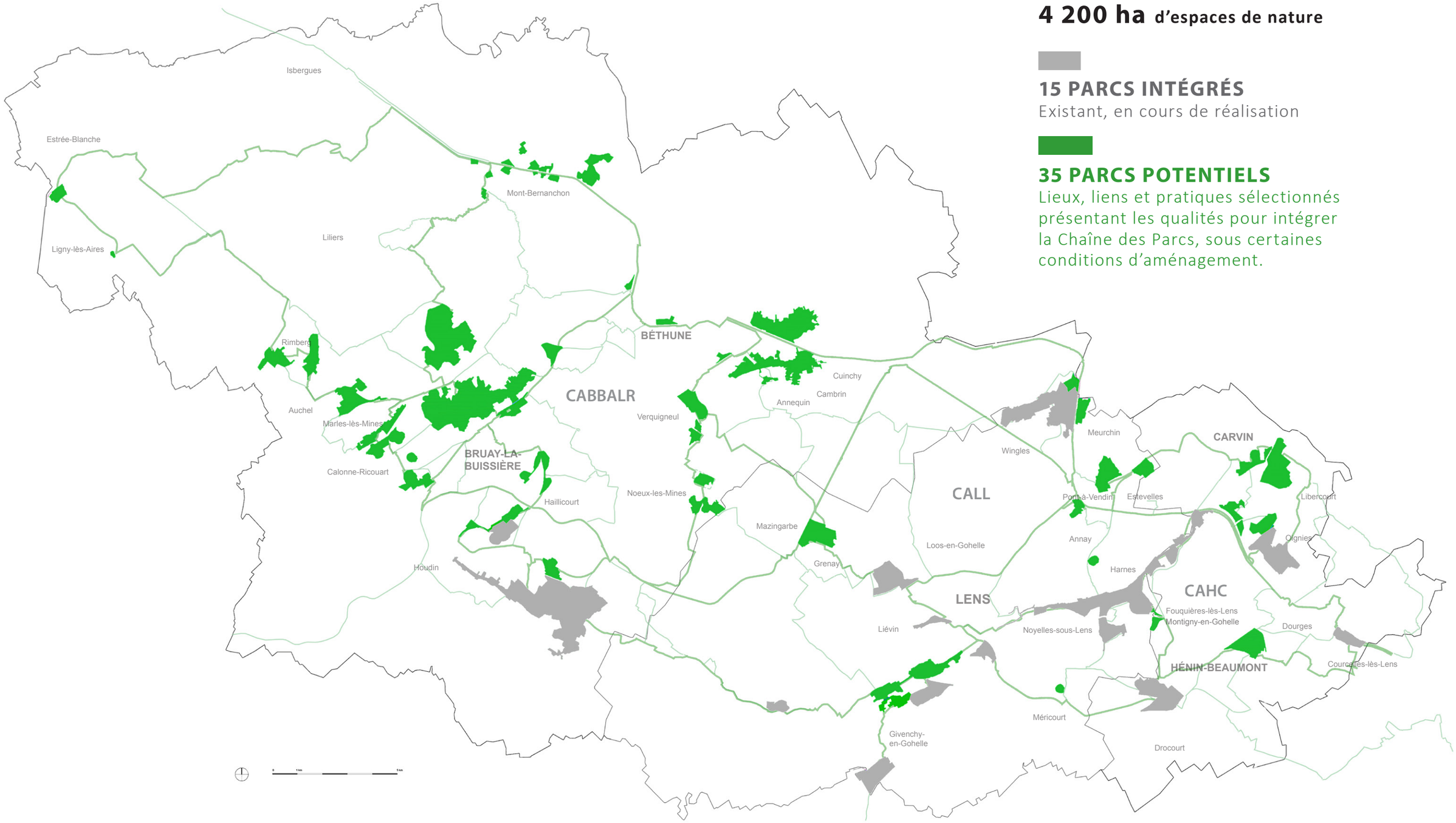

4 200 ha d'espaces de nature

15 PARCS INTÉGRÉS
Existant, en cours de réalisation

35 PARCS POTENTIELS
Lieux, liens et pratiques sélectionnés présentant les qualités pour intégrer la Chaîne des Parcs, sous certaines conditions d'aménagement.

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
50 SITES POTENTIELS

Sites inscrits au schéma stratégique 2015
1. Terrils jumeaux et site du 11/19
2. Parc du Louvre-Lens
3. Parc des Glissoires
4. Terril de Pinchonvalle
5. Parc des Berges de la Souchez
6. Parc des îles
7. Terrils de Sainte-Henriette
8. Terrils du 9/9bis
9. Marais de Wingles
10. Mémorial de Vimy
11. Mémorial Notre-Dame-de-Lorette
12. Forêt d'Olhain
13. Parc du Pays-à-part *(terrils)*
14. Bois des Dames
15. Gare d'eau de Courcelles-lès-Lens

Nouveaux sites potentiels
1. Terrils de Grenay-Mazingarbe
2. Friche Leroy-Merlin et terril de la fosse 1
3. Base nautique et piste de ski Loisinord
4. Etangs et parc de la Loisne
5. Gare d'eau de Beuvry
6. Marais Cambrin, Annequin, Cinchy, Festubert
7. Gare d'eau de Béthune
8. Gare d'eau de Béthune
9. Terril 28
10. Friche Carbolux
11. Parc *Entre deux vallées*
12. Parc Calonnix (étang Quenehem)
13. Vallée Carreau
14. Parc du Pays-à-part *(Fosse 7 d'Houdain)*
15. Parc du Pays-à-part *(terrils viticole et Falandes)*
16. Parc des Fossette *(Fosse 7 et salle des pendus)*
17. Bois des Bruyères
18. Parc de la Souchez
19. Terril de Méricourt
20. Terril de Harnes
21. Marais d'Annay
22. Carrières Vicat
23. Terril d'Estevelles
24. Etang de Meurchin
25. Friche Nitrochimie
26. Parc du Tour de l'horloge
27. Terril et Bois d'Epinoy
28. Gare d'eau de Carvin
29. Réserve de Mont Bernanchon
30. Bois de Lapunoy
31. Terrils 20 (Burbure- Auchel)
32. Bois 16 de Saint-Pierre (Rimberg)
33. Terril belvédère de Ligny les Aire
34. Terrils de la Tirmande
35. Plan d'eau de Montigny-en-gohelle

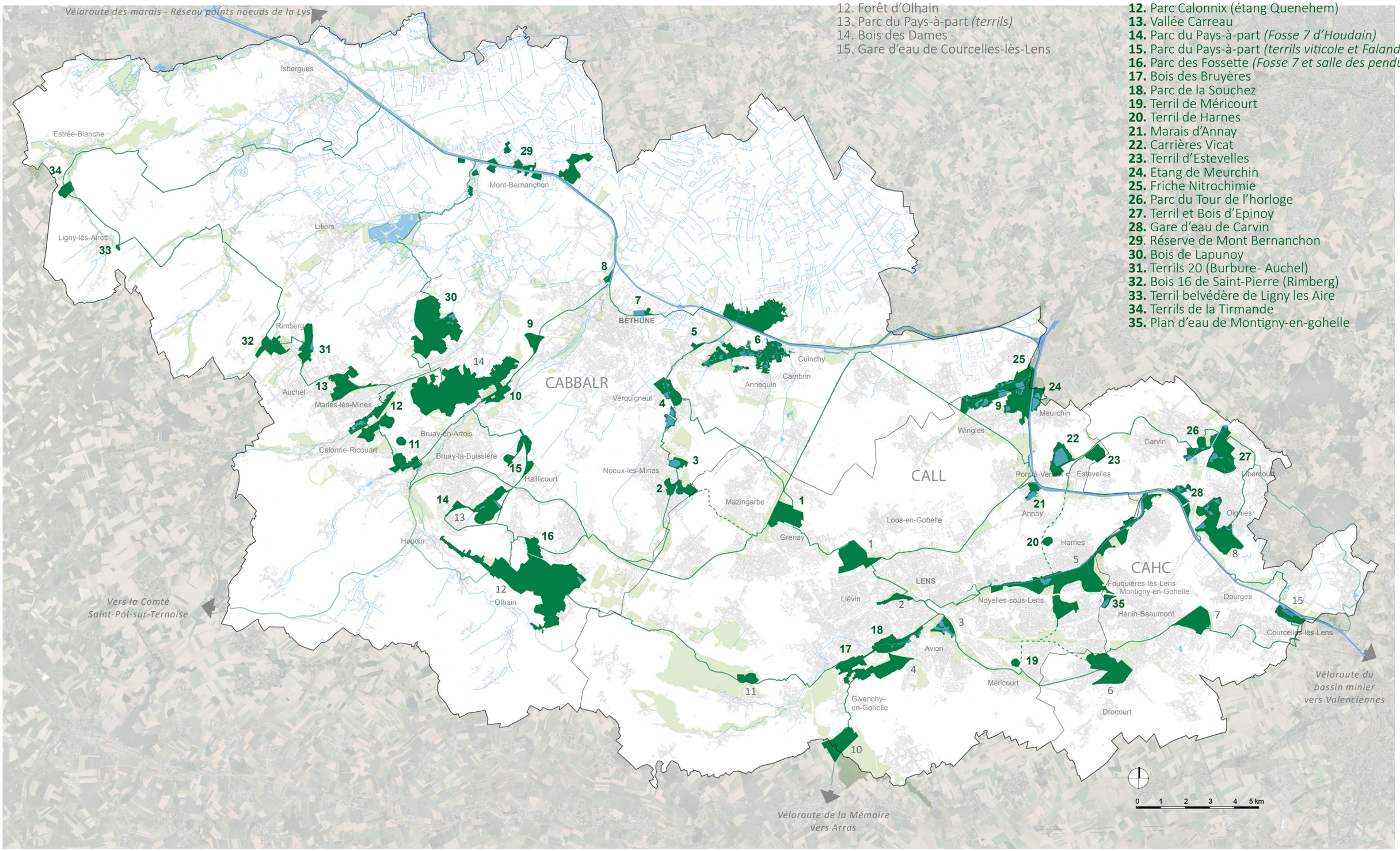

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
11 GRANDES UNITÉS OPÉRATIONNELLES *

* Les appellations proposées pour les unités ne sont qu'indicatives. Elles auront à être questionnées dans le cadre des futures études de cas ou études de maîtrises d'œuvre qui pourront être lancées.

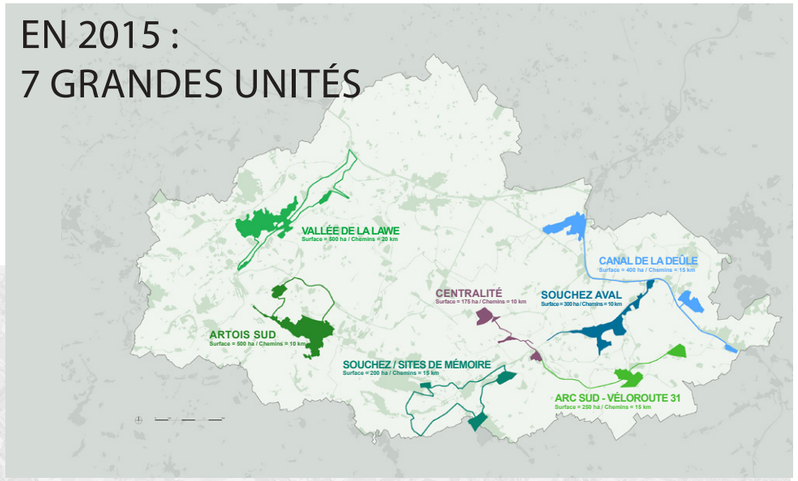

Véloroute des marais - Réseau points noeuds de la Lys

Isbergues

Estrée-Blanche

Mont-Bernanchon

Liliers

Ligny-lès-Aires

LYS ROMANE

CANAL D'AIRE

BÉTHUNE

Rimberg

Cuinchy

Cambrin

Annequin

CABBALR

Auchel

Marles-lès-Mines

Verquigneul

DEUX VALLÉES

BRUAY-LA-BUISSIÈRE

Calonne-Ricouart

Haillicourt

Noeux-les-Mines

GOHELLE

Mazingarbe

Grenay

Houdin

CONTREFORTS DE L'ARTOIS

Vers la Comté Saint-Pol-sur-Ternoise

CANAL DE LA DEÛLE

Meurchin

Wingles

CALL

Pont-à-Vendin

Estevelles

ARC NORD

CARVIN

Libercourt

Annay

Loos-en-Gohelle

Oignies

Harnes

CAHC

BERGES DE LA SOUCHEZ

CENTRALITÉ LENS

Liévin

Noyelles-sous-Lens

Fouquières-lès-Lens

HÉNIN-BEAUMONT

Dourges

Courcelles-lès-Lens

ARC SUD

Véloroute du bassin minier vers Valenciennes

SOUCHEZ SITES DE MÉMOIRE

Méricourt

Drocourt

Givenchy-en-Gohelle

Véloroute de la Mémoire vers Arras

véloroute de la Deûle et de la Lys vers Parc de la Deule

0 1 2 3 4 5 km

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
DES SITES DONT LA VALEUR ENVIRONNEMENTALE JUSTIFIE UN MODE DE GESTION SPÉCIFIQUE

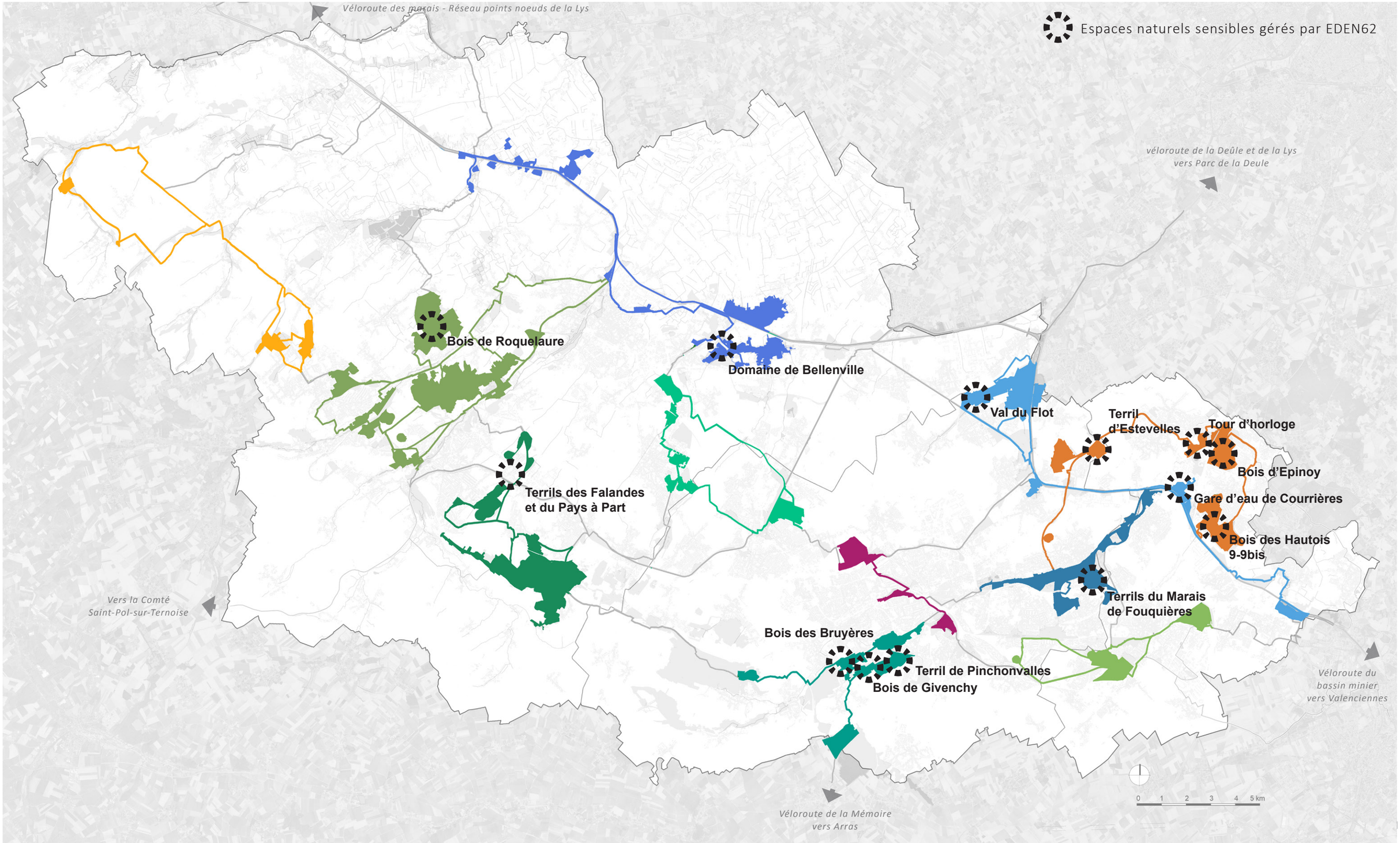

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
DES « SITES MAJEURS » QUI STRUCTURENT L'OFFRE TERRITORIALE

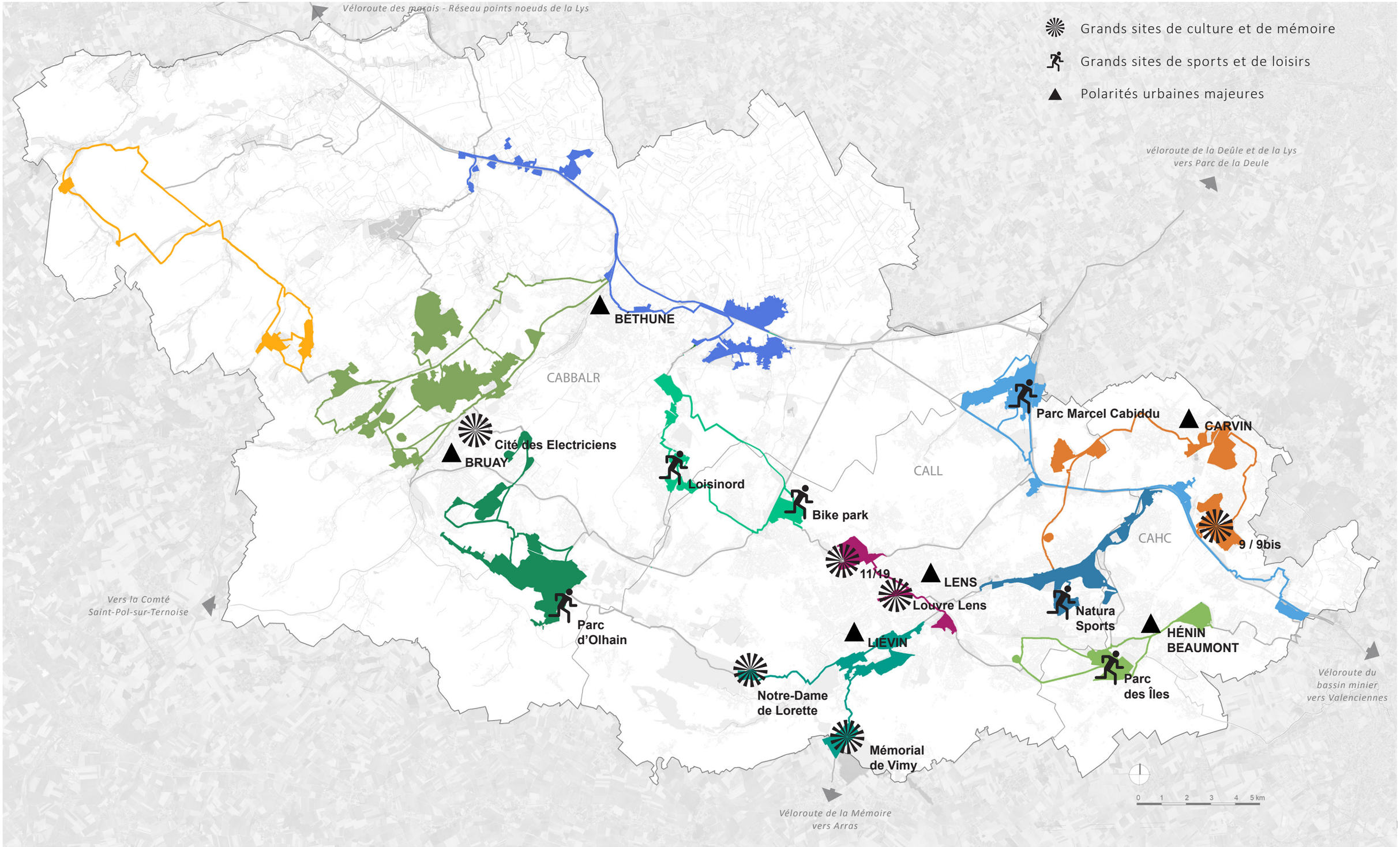

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
UN RÉSEAU VÉLO PRIORITAIRE - SYSTÈMES DE RÉFÉRENCES

LA TREILLE MINIÈRE

Un réseau hérité de l'activité indutrielle.
Des boucles et des barreaux nord-sud, des points d'extraction (les mines) ou points d'exportation (les canaux) des matières premières.
Un support possible de voies douces déployées sur l'ensemble du territoire.

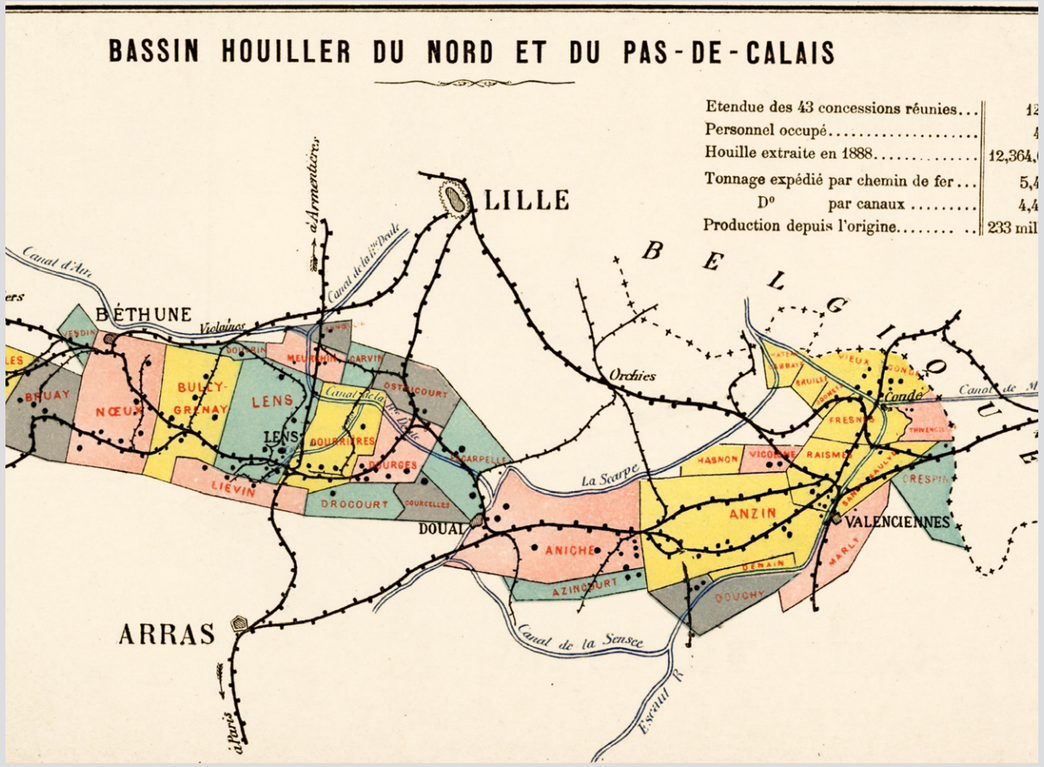

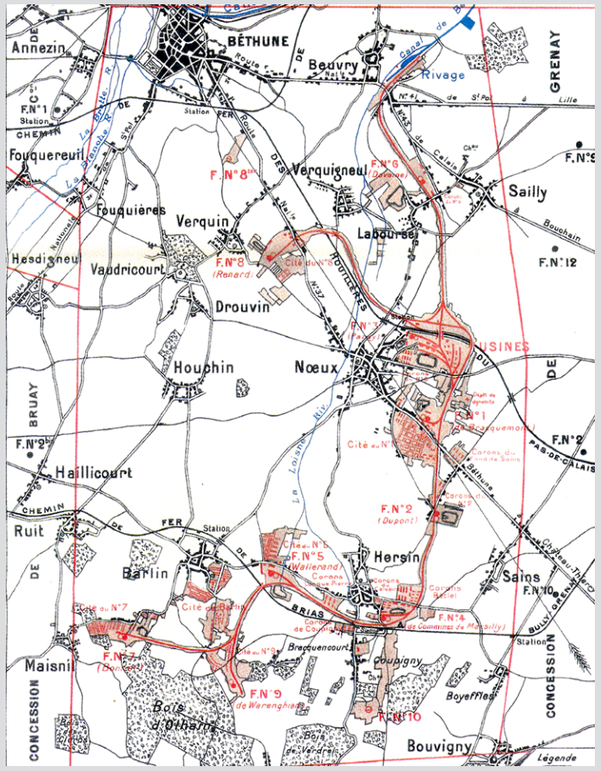

LE MAILLAGE DE PISTES CYCLABLES ET LES ITINÉRAIRES À POINTS NOEUDS EN WALLONIE PICARDE

Un réseau dense, un système d'orientation souple.
Une desserte efficace du territoire, adaptée aux trajets courts quotidiens et aux longues randonnées.
Une grande unité des aménagements.

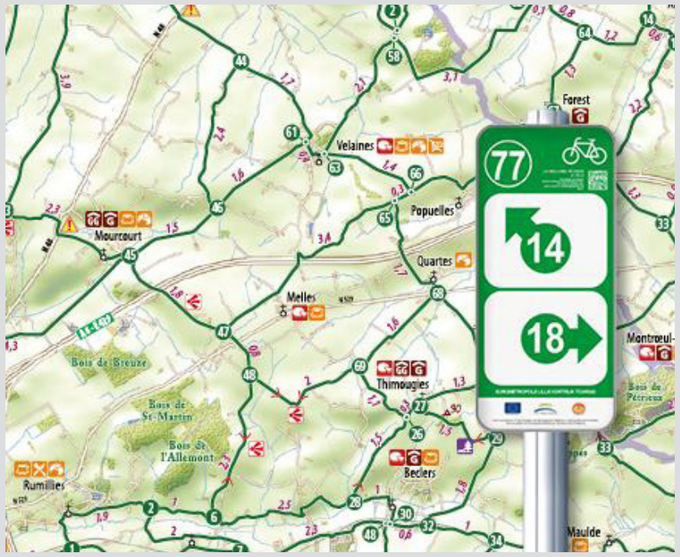

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
UN RÉSEAU VÉLO PRIORITAIRE...

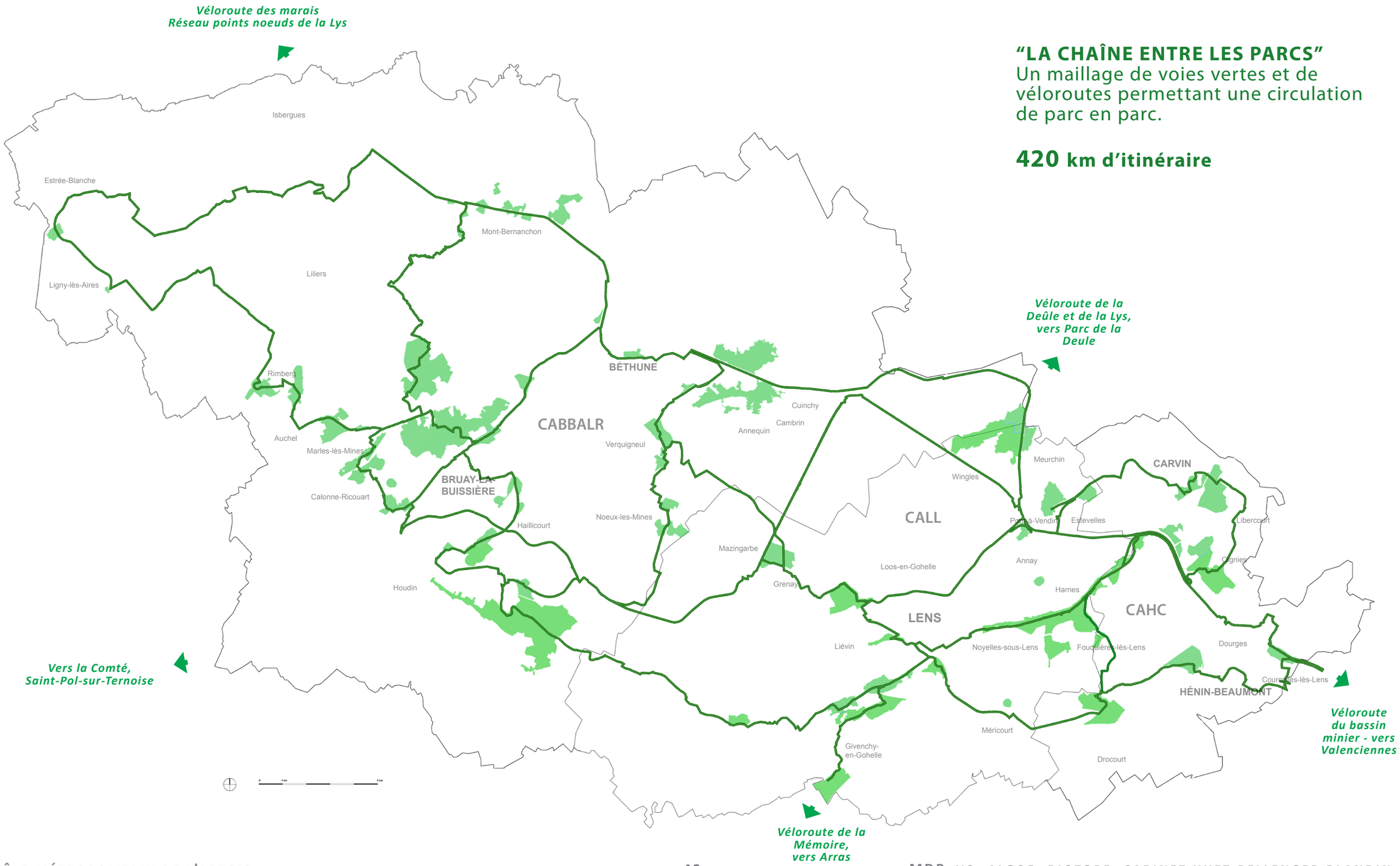

"LA CHAÎNE ENTRE LES PARCS"
Un maillage de voies vertes et de véloroutes permettant une circulation de parc en parc.

420 km d'itinéraire

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
...STRUCTURÉ AUTOUR DE L'EUROVÉLO 5

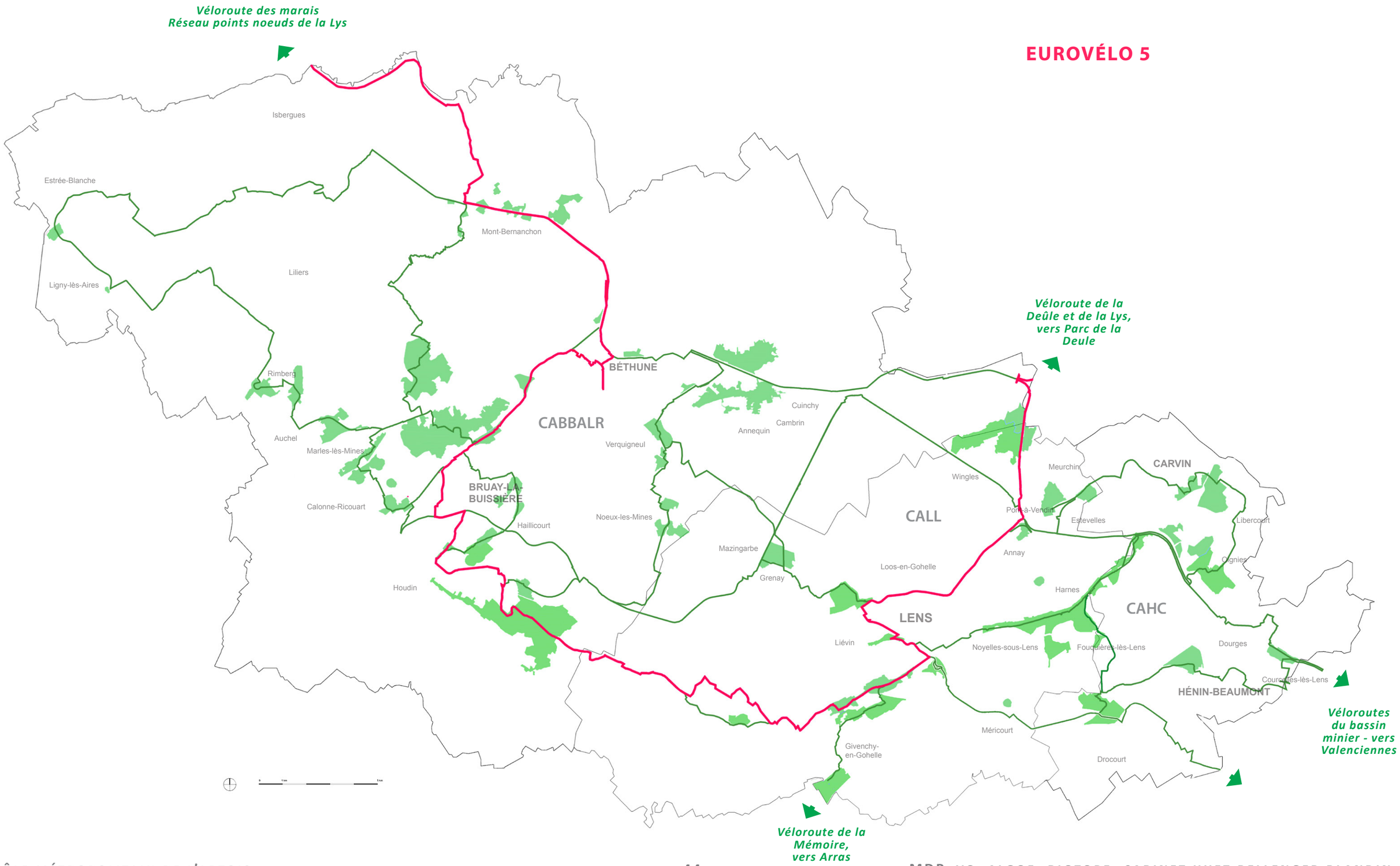

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
...COMPLÉMENTAIRE D'UN RÉSEAU VÉLO ÉTENDU À CONSOLIDER

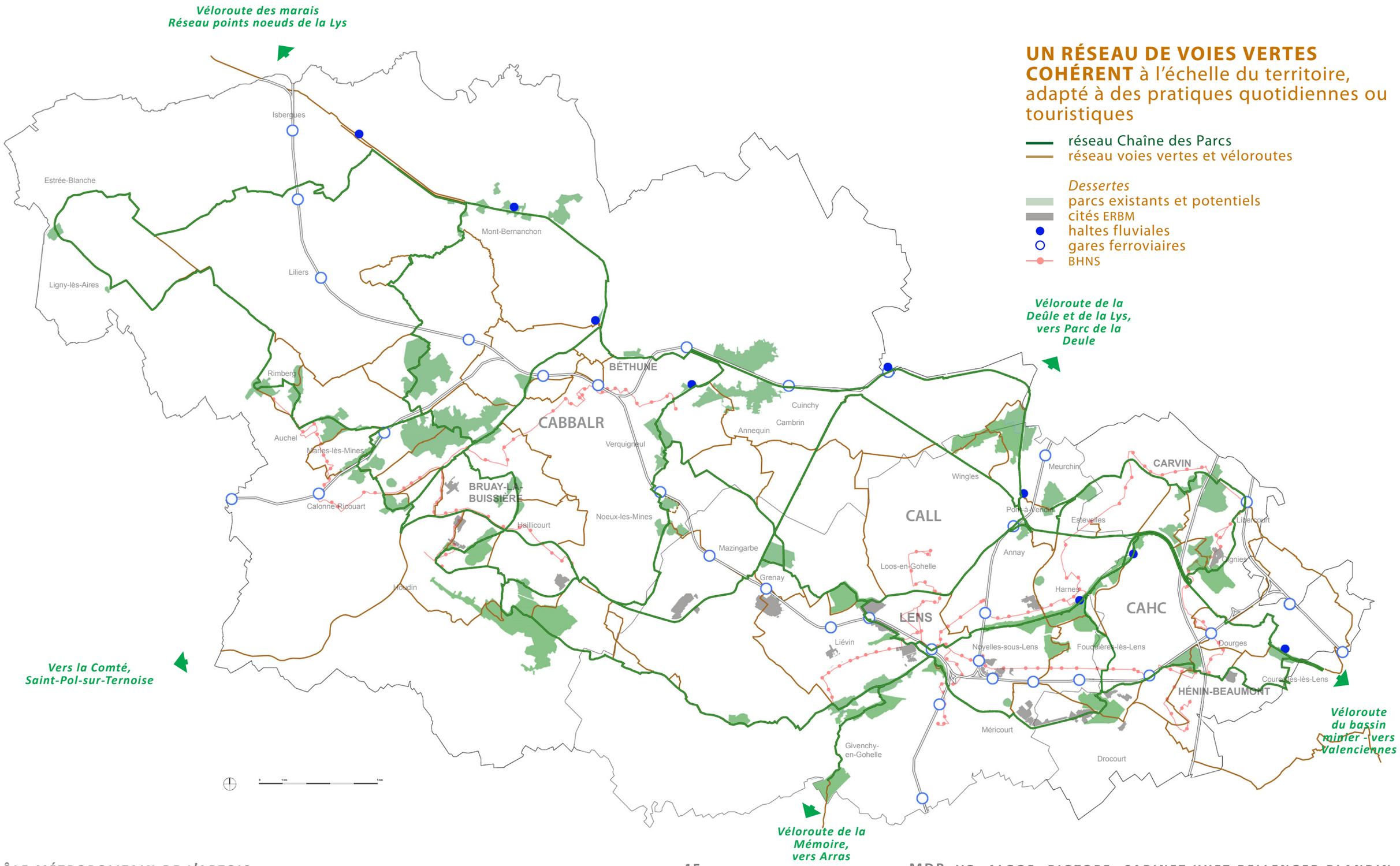

UN RÉSEAU DE VOIES VERTES COHÉRENT à l'échelle du territoire, adapté à des pratiques quotidiennes ou touristiques

- réseau Chaîne des Parcs
- réseau voies vertes et véloroutes

Dessertes
- parcs existants et potentiels
- cités ERBM
- haltes fluviales
- gares ferroviaires
- BHNS

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
UN RÉSEAU «CHAINE DES PARCS» - TYPOLOGIE

Le maillage obtenu au filtre des critères présente une typologie variée de cheminements potentiels.
Les aménagements nécessaires à la constitution de ce maillage diffèrent suivant la nature de la voie ou de l'itinéraire.
On distingue trois familles :

1. Voies douces (Voies vertes, pistes cyclables)

Un système dédié aux déplacements vélos et piétons, dissociés des autres systèmes de circulations routières. Son tracé s'appuie notamment sur l'ancienne treille minière.

2. Itinéraires sur chemins agricoles

Des itinéraires piétons et cyclables sur chemins et routes agricoles, publics.

3. Voies partagées, sur chaussées ou sur trottoirs

Pistes cyclables sur chaussées et pistes cyclables sur trottoirs.
Un système pour partie mutualisé avec les voies routières, toléré dans un contexte urbain où la circulation est apaisée.

Types de tracés sélectionnés

Types d'interventions

- Création de pistes partagées, cyclables et piétonnes
- Requalification de la treille minière.
- Renforcement de pistes existantes.
- Entretien des couloirs de végétation : plantations éventuelles, conduites des arbres, élagages.
- Traitement des accès et des points de ruptures.
- Mise en œuvre d'une signalétique directionnelle.

- Réfection ponctuelle des revêtements.
- Création de pistes spécifiques.
- Elargissement éventuel des chemins et création de dégagements
- Mise en œuvre de signalétiques directionnelles.
- Traitement des points de rupture: traversées délicates de voies routières, passages à niveau de voies ferrées, franchissements de cours d'eau etc.

- Modification des profils de chaussées suivant gabarits, mutualisations trottoirs/voies cycables ou chaussées/voies cyclables.
- Réfection des revêtements.
- Marquages.
- Mise en œuvre de signalétiques directionnelles.
- Sécurisation des cheminements doux (mobiliers).
- Traitement des points de rupture : traversées délicates de voies routières, passages à niveau de voies ferrées etc.

Voies Vertes - Aménagement de référence : les Chemins d'Euralens
Unité visuelle • Dimensions et matériaux adpatés aux circulations piétonnes et cyclables • Plantations de part et d'autre des voies, différenciées suivant le contexte urbain et l'environnement végétal.

Rue Létienne - Enrobé clair - 4m.

- Béton clair - 4m.

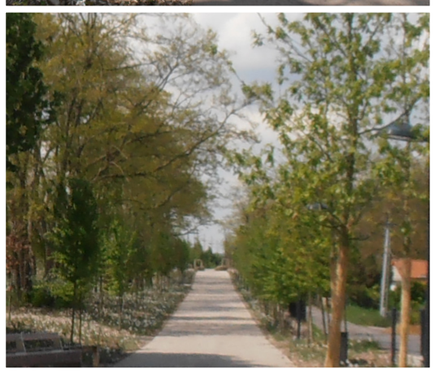

Parking Jaures - Enrobé clair - 4m.

Allée Foe - Enrobé clair - 4m.

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018
VOIES VERTES
ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Bien que mise en oeuvre par des acteurs divers, la Chaîne entre les Parcs constituera à terme une infrastructure d'ampleur territoriale. Il est important que l'ensemble de ces dispositifs soit pensé en cohérence à une très vaste échelle. Les premiers principes énoncés ci-dessous précisent une identité formelle et l'esprit des aménagements de la Chaîne.

ECRITURE

L'écriture des projets doit être sobre (revêtements, mobiliers et signalétique, dispositifs de franchissement). Les aménagements emploieront un vocabulaire (matériaux motifs de plantations, palettes végétales) en adéquation avec les structures paysagères existantes. L'unité formelle doit être respectée sur chaque linéaire ; la singularisation des sections sera induite par les points de vue, les éléments d'architectures et de patrimoines préservés sur le linéaire (ponts etc.).

DIMENSIONS : Les largeurs des voies seront comprises entre 3 et 4 mètres (ill.1).

MATÉRIAUX

Les matériaux participent de l'unité spatiale et de la cohérence des aménagements.
Les palettes de matériaux doivent être sobres et restreintes.
Les variations de revêtement sur un même linéaire seront évitées.
Les matériaux assureront le confort de parcours et de cyclabilité.
Ils faciliteront l'entretien des surfaces et garantiront leur durabilité. Ils seront à adapter suivant les usages (quotidiens ou occasionnels) et la fréquentation attendus sur chacun des tronçons aménagés (cf. palette de matériaux indicative)

PLANTATIONS

De part et d'autre des voies, la gestion des plantations sera différenciées suivant le contexte. Les motifs de plantations et les essences s'accorderont à l'environnement végétal et les milieux traversés.
Exemple d'actions : - Réduction et maîtrise de la végétation existante ou renforcement d'une structure végétale dégradée.
- Ouverture régulière des masses boisées, pour l'entretien de points de vue d'une part, pour l'aménagement d'accès et d'accroches au contexte d'autre part (ill.2).

ACCROCHES PHYSIQUES AU CONTEXTE

Des accès réguliers doivent garantir l'efficacité de desserte des dispositifs. Ces accès seront des points stratégiques pour l'implantation d'une signalétique directionnelle.

DISPOSITIFS D'ACCÈS ET DE FRANCHISSEMENT

Ils doivent respecter une même identité formelle à l'échelle du linéaire réalisé. Ils seront conçus en cohérence et dans l'esprit des ouvrages similaires déployés à l'échelle de la Chaîne des Parcs. Ils présenteront des formes simples : ils privilégieront des structures basses et peu encombrantes visuellement, aisément réversibles. Ils seront adaptés aux piétons et aux vélos, et conformes aux normes de sécurités et PMR.

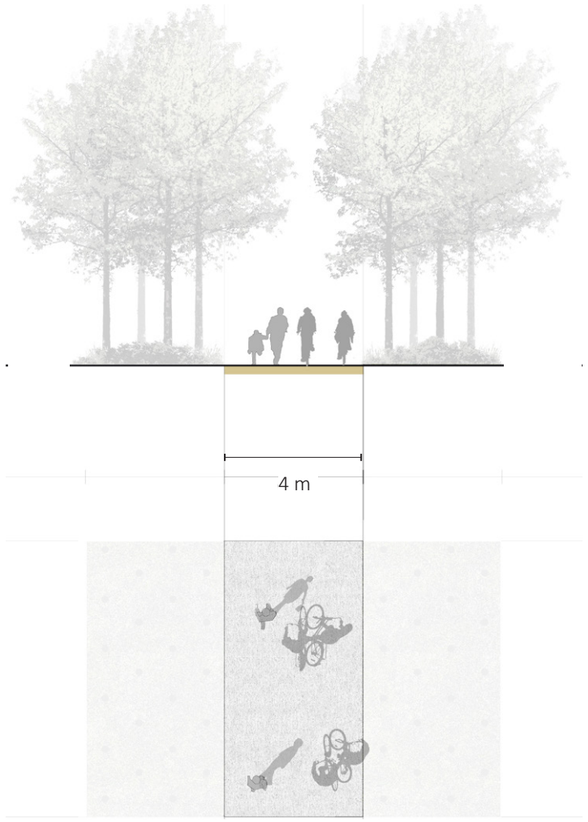

ill.1 - Gabarit voies douces : *largeurs comprises entre 3 et 4 mètres.*

ill.2 - Principe de plantations : *ouverture des voies plantées au contexte - cadrages sélectifs sur espaces ouverts et points de vue remarquables*

ill.2 - Principe de plantations : *ouverture des voies plantées au contexte - aménagement régulier de points d'accès.*

PALETTE DE MATÉRIAUX INDICATIVE - VOIES VERTES

Enrobé clair 'EURALENS'

Béton clair

Stabilisé

Grave claire

INTERVENTIONS PRIORITAIRES

AMÉLIORER EN CONTINU LES SITES, LE RÉSEAU VÉLO, LA COMMUNICATION

Aujourd'hui, la Chaîne des Parcs n'est qu'en partie réalisée : les 49 sites potentiels existent, mais ils ne sont pas tous en capacité d'accueillir confortablement du public (visibilité, stationnement, signalétique, services…) ; certaines sections du réseau de la Chaîne des Parcs sont aménagées, mais toutes ne sont pas praticables confortablement - et elles ne répondent pas, à quelques exceptions près, aux standards recherchés pour la circulation à vélo (largeur, qualité du revêtement, signalétique…).

Par ailleurs, la Chaîne des Parcs demeure une notion "abstraite" pour beaucoup d'habitants : faute de cartographie adaptée et de mots simples pour la raconter et la faire découvrir, il est encore difficile de comprendre ce qu'elle est, de savoir où elle passe, de connaître les sites qui la composent, etc.

Pour que les habitants et visiteurs du territoire connaissent et s'approprient la Chaîne des Parcs, il faudra :

- **Mettre en valeur les sites** : liens avec les quartiers ou les équipements environnants, mise en valeur des accès et du stationnement (voitures et vélos), signalétique d'accueil et balisage, animations culturelles ou sportives…La nature et l'intensité des interventions et de la programmation sont à ajuster en fonction de l'identité propre, de la vocation et du rayonnement de chaque site : pour des sites relativement confidentiels, ou qui présentent un intérêt écologique, les interventions peuvent être très légères ; pour des sites de rayonnement plus large, accueillant des activités sportives ou de loisirs, les conditions d'accueil et d'animation doivent faire l'objet d'un travail plus important ; etc.

- **Viser de bons standards d'aménagement pour l'ensemble du réseau vélo (largeur des voies, qualité des revêtements)**, de telle sorte que celui-ci soit confortable pour le grand public dans différentes situations : promenade familiale, déplacement domicile-travail, cyclotourisme en groupe... Cela demandera des investissements importants.

- **Développer la communication sur la Chaîne des Parcs**, par exemple à travers l'édition d'une carte "grand public", la création d'itinéraires thématiques ou géographiques de découverte de la Chaîne des Parcs, une médiation sur les sites, des actions événementielles...

Ces actions d'amélioration continue peuvent être mises en oeuvre par les communes et par les intercommunalités.

[ZOOM] COMMENT VALORISER LA CHAÎNE DES PARCS AUPRÈS DU GRAND PUBLIC ET DES INSTITUTIONS PARTENAIRES ?

1. Mobiliser les partenaires, construire une philosophie partagée

Périmètre UNESCO et Chaîne des Terrils, Mission Bassin Minier, destination touristique Autour du Louvre Lens, Département du Pas-de-Calais et EDEN 62, Offices de Tourisme, services des communes, Fédération Française de Randonnée, associations sportives et culturelles, label Euralens... La Chaîne des Parcs s'inscrit dans un territoire qui affiche déjà de nombreuses "marques" et qui bénéficie de multiples canaux de communication. Ils sont le fruit de la multiplicité des périmètres administratifs et de la présence de nombreuses structures d'ingénierie et de gestion.

Pour une approche coordonnée et lisible pour les usagers, la stratégie de valorisation de la Chaîne des Parcs doit être co-construite avec ces structures : la Chaîne des Parcs doit-elle devenir une "marque", ou doit-elle se "fondre" dans les autres canaux de communication du territoire ? Le cas échéant, auprès de quels publics cette marque est-elle pertinente ?

A toutes les étapes, un accompagnement par des structures spécialistes de la communication territoriale pourra être opportun.

2. Structurer un plan de valorisation de la Chaîne des Parcs

Ce plan, phasé dans le temps, doit distinguer :

- une communication "grand public", ayant pour objet de permettre aux habitants et visiteurs du territoire de connaître la Chaîne des Parcs, ses sites et son réseau vélo, et de la parcourir effectivement ;
- une communication "institutionnelle", destinée aux partenaires et aux financeurs du projet.

Le plan de valorisation peut combiner une stratégie médiatique, le lancement de supports de communication, des événements marquants… Son calendrier doit être cohérent avec le calendrier opérationnel de mise en oeuvre de la Chaîne des Parcs.

L'élaboration de ce plan de communication doit être l'occasion de clarifier à quels publics on s'adresse, dans quel contexte, pour quelles raisons : s'agit-il de valoriser auprès des citoyens la démarche engagée par le Pôle Métropolitain de l'Artois ? de permettre à tous les habitants de savoir quel est le parc le plus proche de chez eux ? de permettre à des groupes de cyclistes, carte en main, d'aller à la rencontre des grands sites du territoire ?...

3. Elaborer des supports de valorisation adaptés

Les supports de communication doivent être mis au service du plan de valorisation. Ils peuvent prendre des formes très diverses :

- cartographie grand public
- plaquettes de communication
- application smartphone et/ou site web
- guides de randonnée vélo
- traces GPS
- film
- livre...

Le choix des supports et des échelles de représentation doit être adapté aux publics visés, et aux situations dans lesquelles ils vont consulter ces supports : s'agit-il d'une information qu'ils vont lire dans un journal ou sur un flyer ? d'un support qu'ils devront pouvoir emmener partout avec eux sur le territoire ? etc.

4. Animer la Chaîne des Parcs

Faire connaître la Chaîne des Parcs au grand public, c'est d'abord lui permettre de s'approprier effectivement les sites, de les faire entrer dans sa représentation mentale du territoire. Il faut donc se saisir de toutes les occasions de "faire venir" le grand public sur les sites, de lui faire parcourir le réseau vélo.

Cela peut se faire à l'occasion :

- des événements récurrents des communes et intercommunalités : événements sportifs et culturels, événements caritatifs (Téléthon, Octobre Rose, etc.), braderies…
- des grands temps forts du territoire, à l'image d'Odyssée 2019
- de balades spécifiques de repérage des itinéraires et des sites, à vélo ou à pied.

Les associations du territoire sont des partenaires de premier plan pour mener ces actions, qui peuvent aussi être soutenues par des dispositifs de médiation *ad hoc* - notamment les services civiques.

5. Mettre en produit la Chaîne des Parcs, en l'intégrant aux offres des offices de tourisme et de la destination ALL : intégration à des formules de séjour sur le territoire (pour les sportifs, pour les familles, pour les entreprises, pour l'itinérance...)

LA CHAÎNE DES PARCS AUJOURD'HUI
UN RÉSEAU LIMITÉ DE SITES ET DE LIAISONS PRATICABLES

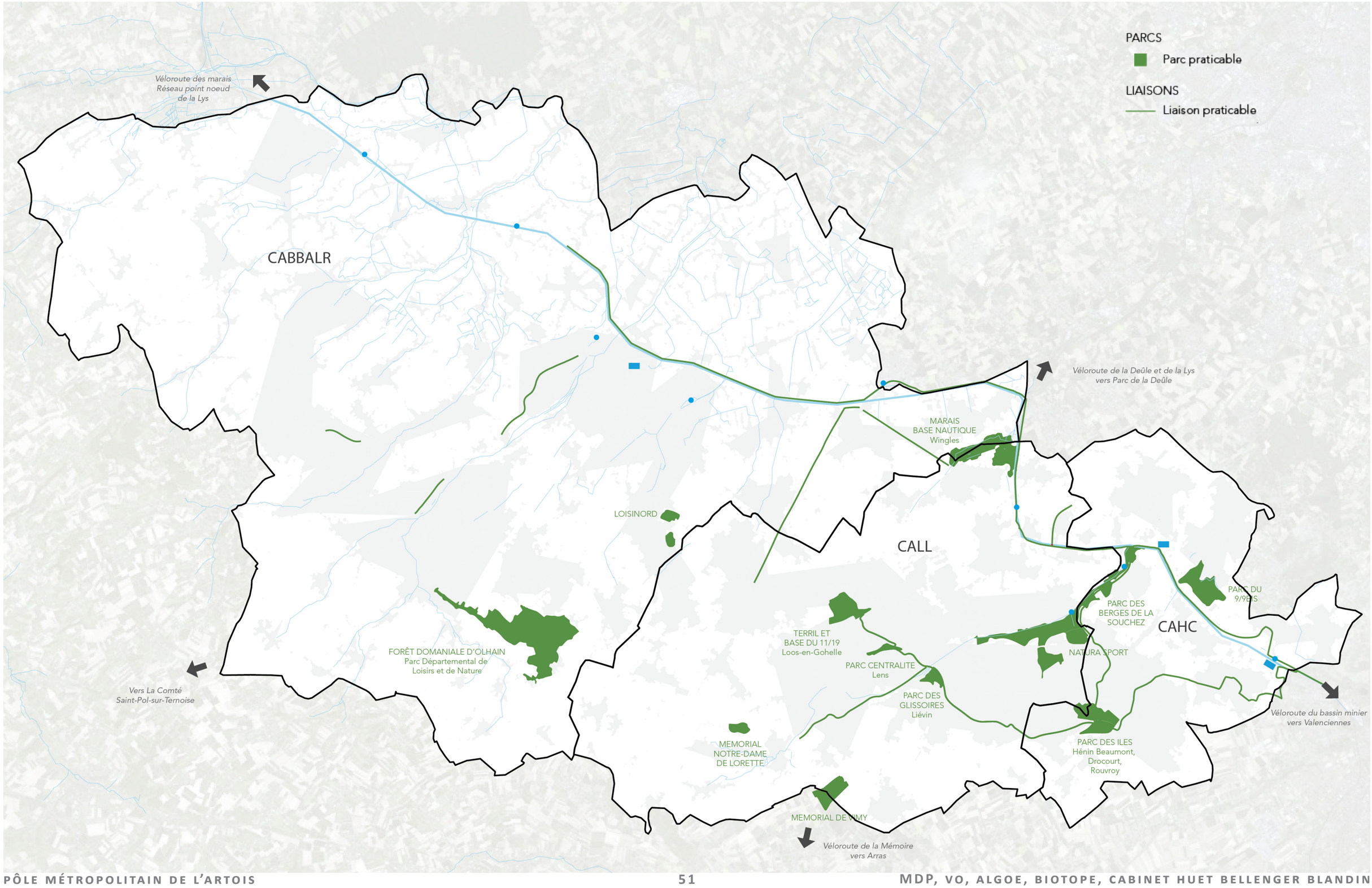

LA CHAÎNE DES PARCS AUJOURD'HUI :
CE QUI RESTE À RÉALISER

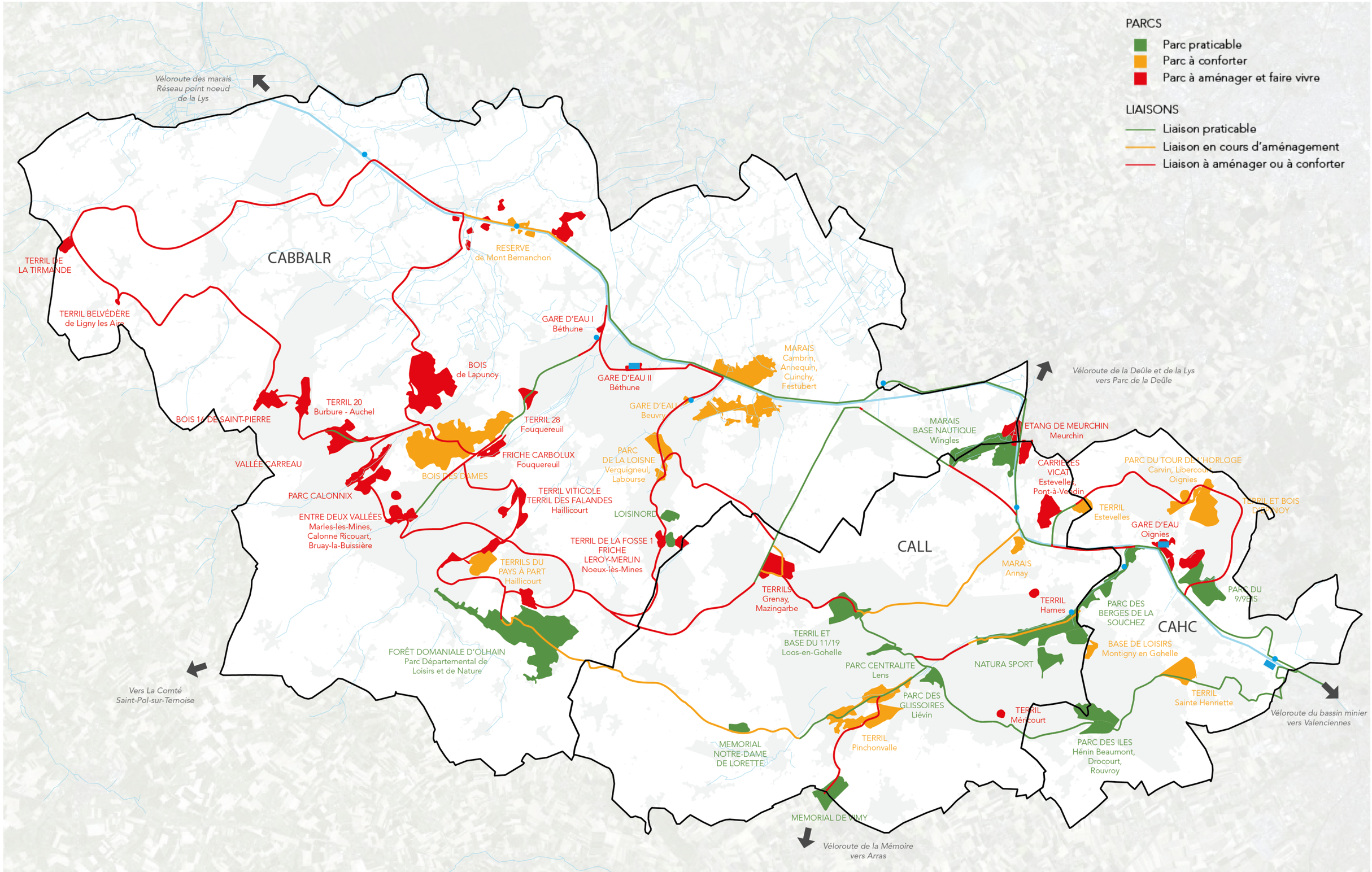

3 OBJECTIFS TRANSVERSAUX ET CONTINUS POUR LES PROCHAINES ANNÉES
POUR UNE AMÉLIORATION CONSTANTE DE L'ACCUEIL DU PUBLIC

MIEUX ACCUEILLIR LES PUBLICS SUR LES SITES

TERRIL DE PINCHONVALLES

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES CHEMINEMENTS VÉLO

LIAISON « D'UN PARC À L'AUTRE »

VALORISER LA CHAÎNE DES PARCS : COMMUNICATION, ANIMATION

FÊTE DE LA CHAÎNE DES PARCS

DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2020, 2025 ET AU-DELÀ

En plus d'une démarche d'"amélioration continue", des actions stratégiques sont à mener à courts et à moyens termes pour structurer la mise en oeuvre de la Chaîne des Parcs.

À L'HORIZON 2020 : VALORISER LE « DÉJÀ-LÀ »

De nombreux efforts ont déjà été fournis, et continuent d'être fournis, pour mettre en oeuvre la Chaîne des Parcs.
D'ici à 2020, il s'agit donc de capitaliser sur les efforts déjà réalisés, de poursuivre les projets engagés, et de lancer des chantiers stratégiques :

- **Mettre en valeur la Chaîne des Parcs auprès des habitants**, à travers des actions de médiation et des événements (services civiques, Odyssée 2019…), le développement des animations sur les sites, et l'édition d'une cartographie de la Chaîne des Parcs à destination des habitants.

- **Engager l'aménagement de tronçons stratégiques**, qui constituent aujourd'hui des "points de rupture" majeurs dans le réseau vélo de la Chaîne des Parcs - à l'image de la liaison entre le parc "Centralité" et les Berges de la Souchez.

- **Traduire la Chaîne des Parcs en termes réglementaires**, en l'inscrivant dans les documents de planification territoriale : Schémas de Cohérence Territoriale, Plans Locaux d'Urbanisme, Plan de Déplacements Urbains. Cela doit permettre de garantir la préservation des sites potentiels de la Chaîne des Parcs, de mettre en place des réserves foncières pour la réalisation du réseau vélo et de favoriser l'accessibilité de la Chaîne des Parcs par les transports en commun.

À L'HORIZON 2025 : FAIRE PARVENIR LA CHAÎNE DES PARCS À "MATURITÉ"

D'ici à 2025, il s'agira de conforter un schéma cohérent de la Chaîne des Parcs, articulé au reste du territoire et servant les politiques de développements économiques et touristiques :

- **Renforcer le maillage de la Chaîne des Parcs autour des grandes polarités urbaines du territoire**, en articulant les sites et le réseau vélo avec les lieux de travail et de vie, les grands équipements publics et d'enseignement, les infrastructures de transport (gares, BHNS, haltes fluviales…).

- **S'assurer de l'exemplarité des "sites majeurs" de la Chaîne des Parcs** en matière d'accessibilité, de raccordement au réseau vélo, de conditions d'accueil et de services au public, de gestion et de capacité à jouer un rôle de "tremplin" vers l'ensemble du territoire.

- **Poursuivre la densification du réseau vélo**, tout en accompagnement le développement des pratiques et offres de sports et loisirs pour les habitants comme pour les visiteurs du territoire.

APRÈS 2025 : ÉTENDRE LA CHAÎNE DES PARCS

Au-delà de 2025, il s'agira enfin de poursuivre le développement de la Chaîne des Parcs, notamment son extension vers l'ouest et le confortement du réseau vélo sur l'ensemble du territoire.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES À L'HORIZON 2020
VALORISER LE « DÉJÀ LÀ »

FAIRE CONNAÎTRE LA CHAÎNE DES PARCS

AMÉNAGER LES TRONÇONS STRATÉGIQUES

INSCRIRE LA CHAÎNE DES PARCS DANS LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES (SCOT, PLU, PDU)

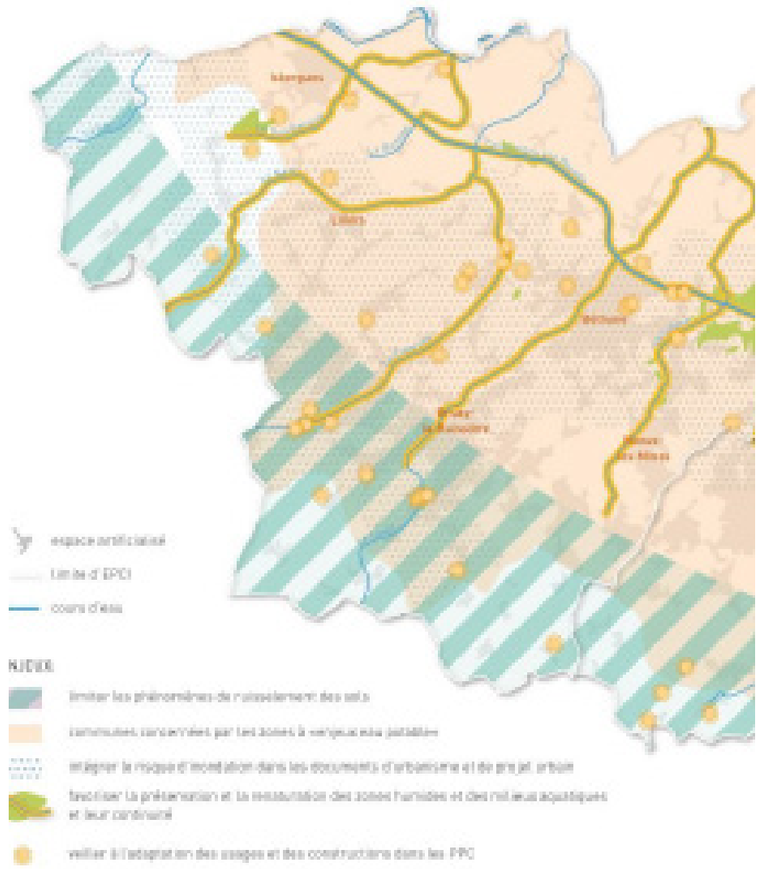

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2018

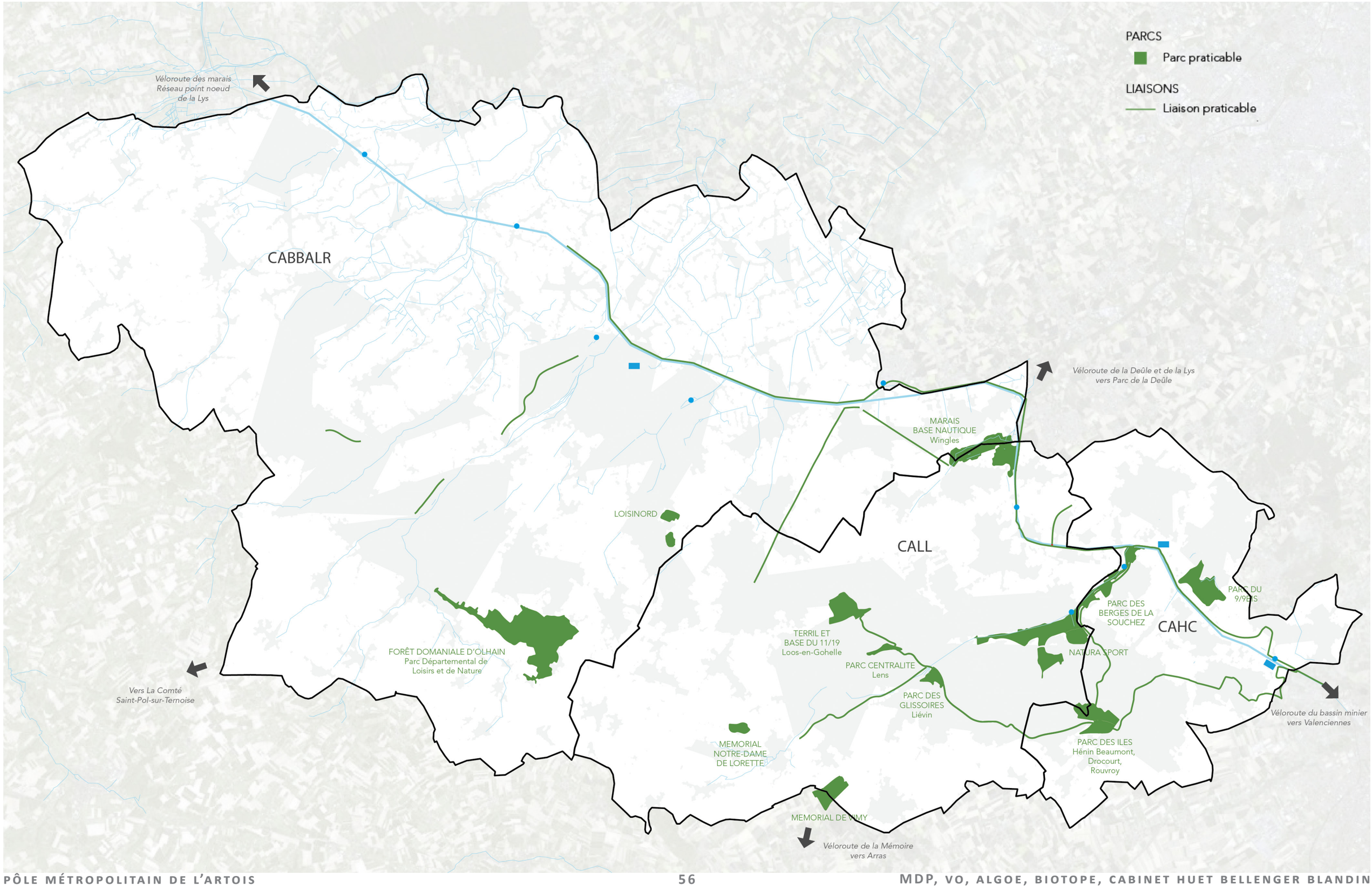

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2020
PROJETS DÉJÀ ENGAGÉS

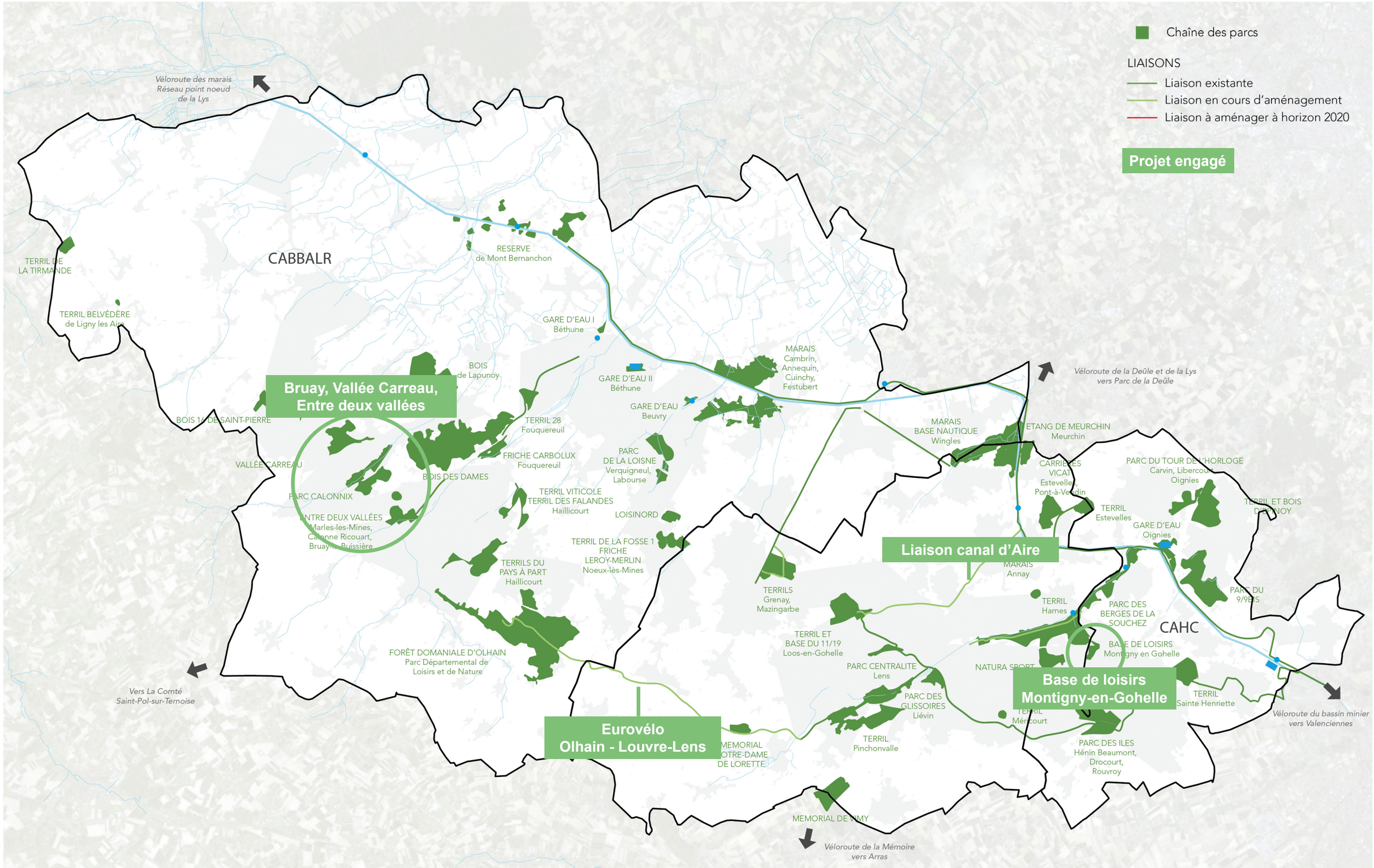

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2020
PROJETS À ENGAGER

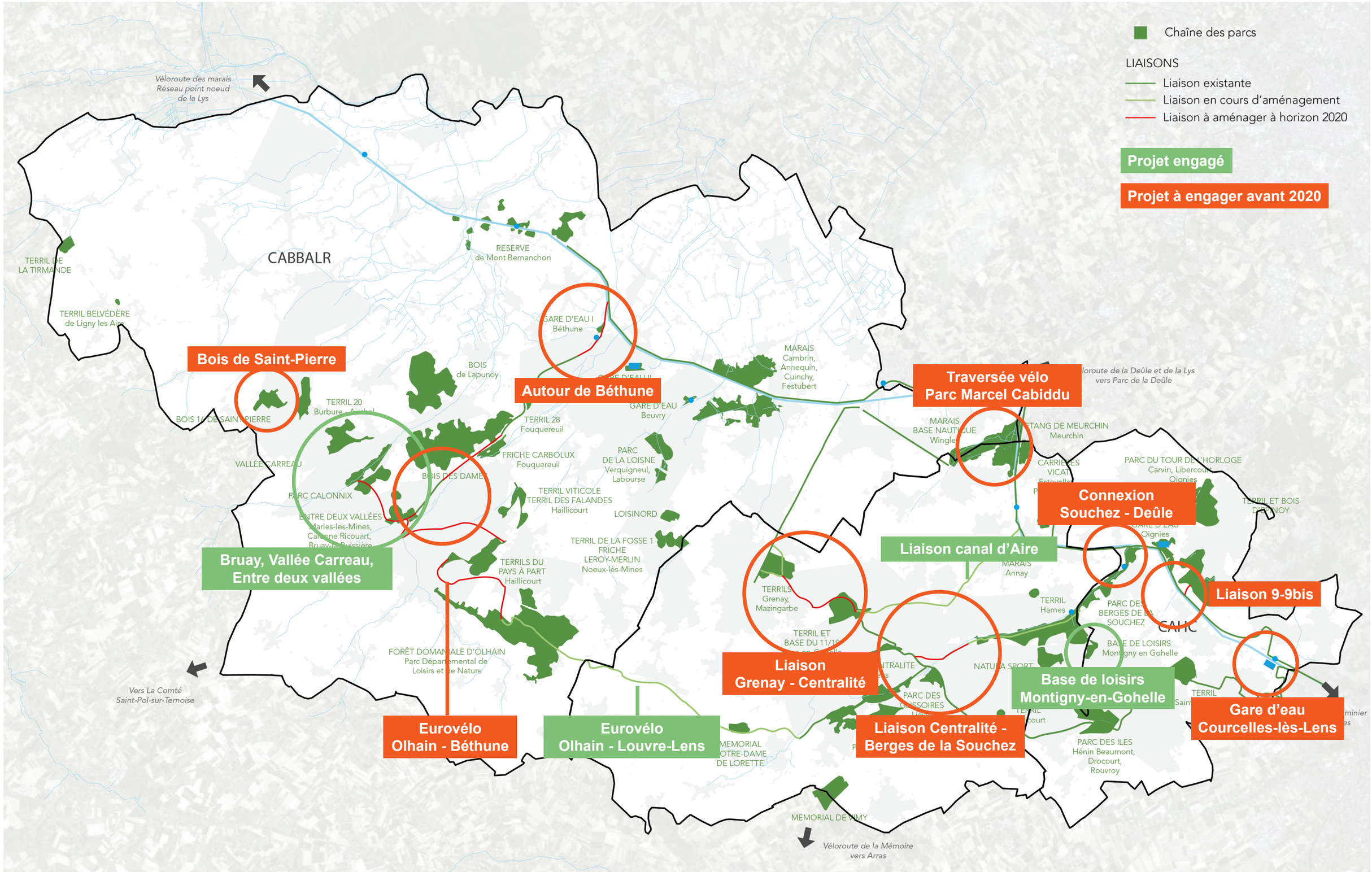

OBJECTIFS À L'HORIZON 2025
FAIRE PARVENIR LA CHAÎNE DES PARCS À « MATURITÉ »

RENFORCER LES POLARITÉS URBAINES STRATÉGIQUES ET LEUR MAILLAGE

VISER L'EXEMPLARITÉ DES SITES « MAJEURS » DE LA CHAÎNE DES PARCS

DÉVELOPPER LE RÉSEAU VÉLO ET L'OFFRE SPORT/LOISIR/TOURISME

LA CHAÎNE DES PARCS EN 2025
INTERVENTIONS PROPOSÉES

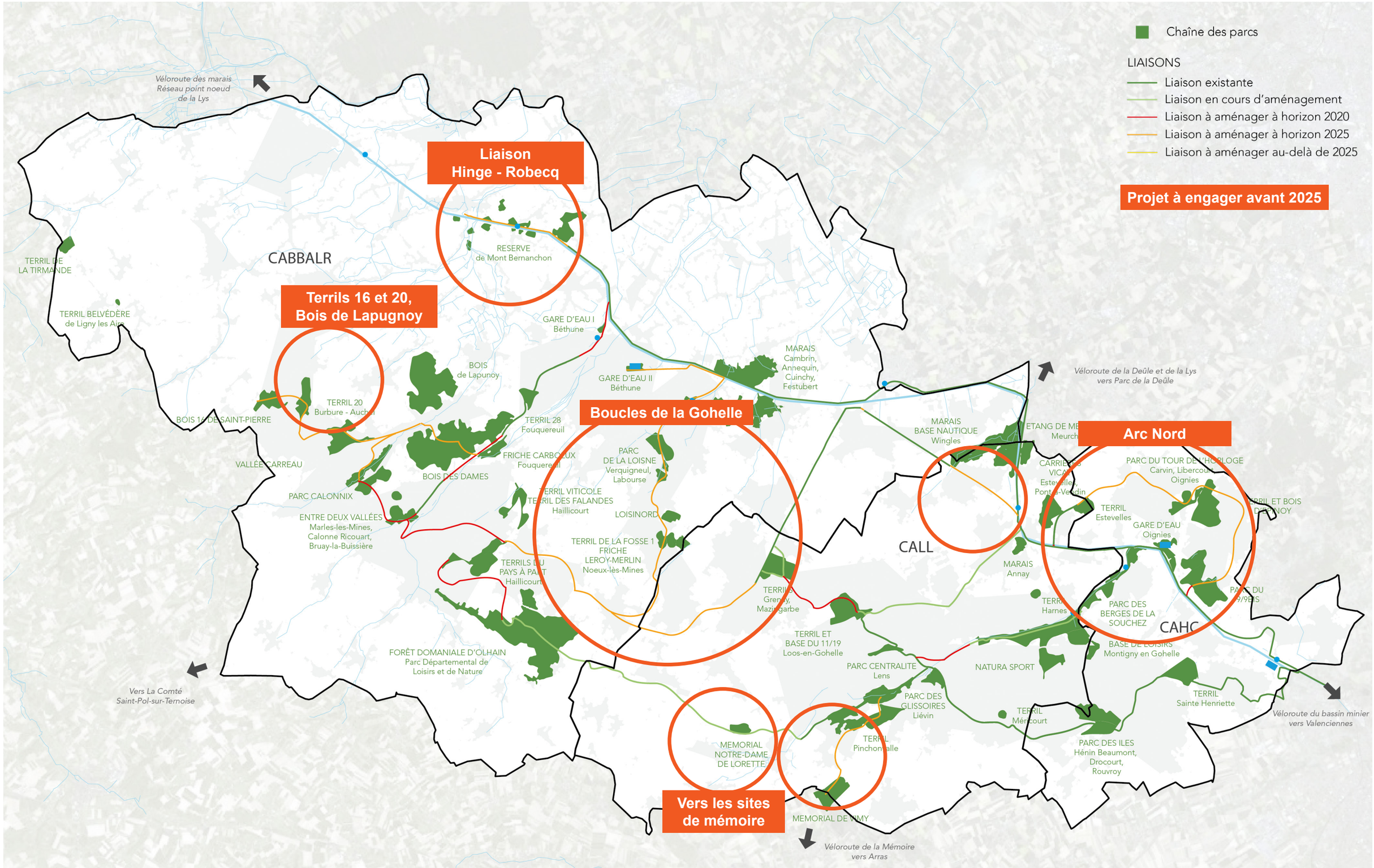

LA CHAÎNE DES PARCS AU-DELÀ DE 2025
POURSUIVRE L'EXTENSION DU RÉSEAU

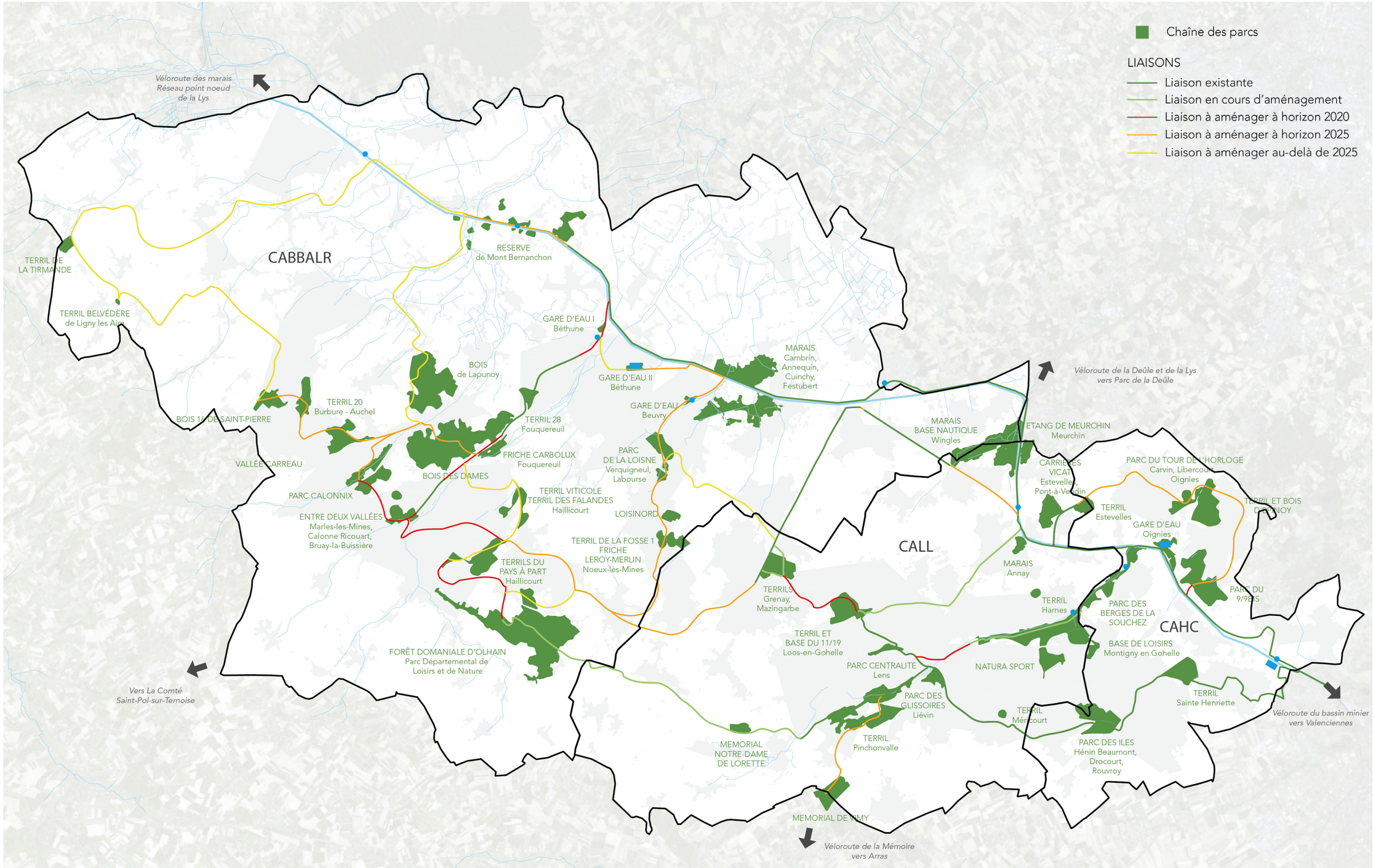

ENJEUX POUR LA GOUVERNANCE DE LA CHAINE DES PARCS

ENJEUX DE GOUVERNANCE

Un Schéma de Gouvernance de la Chaîne des Parcs est en cours d'élaboration et fera l'objet d'une restitution ultérieure.
Il abordera en particulier les points suivants :

Comment associer, à leur juste niveau, les multiples acteurs concernés par la Chaîne des Parcs et impliqués dans sa mise en oeuvre ?

Au-delà des collectivités et EPCI, de multiples structures intervenant à une échelle locale ou à l'échelle du PMA ont un rôle à jouer dans sa mise en oeuvre :

- les gestionnaires de site (à l'image d'EDEN62, qui gère de nombreux sites de la Chaîne des Parcs)
- les associations d'usagers (sports, loisirs, pêche…)
- les syndicats mixtes (à l'image du SMT, avec lequel une réflexion doit être engagée sur l'accessibilité en transports en commun des sites de la Chaîne des Parcs)
- les structures d'ingénierie territoriale et de développement touristique (à l'image des Offices de Tourisme et de la destination ALL, qu'il faut associer à la stratégie de valorisation de la Chaîne des Parcs auprès du grand public)
- ...

Il importe de construire les modalités de dialogue, de concertation et de collaboration avec ces partenaires.

Quelles instances de gouvernance et de prise de décision mettre en place, pour piloter les projets de la Chaîne des Parcs ?

Depuis l'été 2018, un comité de pilotage "Chaîne des Parcs" est mis en place, en plus d'un comité de suivi et d'un comité technique.
L'affirmation d'une gouvernance partagée à l'échelle de la Chaîne des Parcs doit permettre d'organiser la mobilisation des parties prenantes aux niveaux politiques, opérationnels et techniques, pour aborder collectivement des questions complexes : intervention en site classé, déclassement d'emprises ferroviaires, etc.

Quelles compétences d'ingénierie, quelles ressources humaines et financières pour mettre en oeuvre la Chaîne des Parcs ?

L'expérience des Berges de la Souchez a montré la nécessité de disposer d'une ingénierie pour monter les projets, construire les dossiers, rassembler des financements… Ce projet "pilote" a pu voir le jour grâce à la mutualisation des moyens des collectivités et EPCI, et grâce à l'appui des structures d'ingénierie du territoire (Mission Bassin Minier, Euralens).
Pour que la démarche de la Chaîne des Parcs puisse se pérenniser et s'intensifier, il est essentiel qu'elle dispose de compétences et de ressources dédiées, sans quoi la traduction concrète du présent Schéma stratégique saurait difficilement être effective..

Quelle gestion, quelle animation pour la Chaîne des Parcs ?

Pour de nombreux sites, la gestion est d'ores et déjà assumée par les collectivités ou par des organismes tels qu'EDEN62. Toutefois, beaucoup d'autres sites n'ont pas de gestionnaire, ou pas de structure adaptée à l'échelle des "grands parcs".
La question récurrente de la gestion, qui pose aussi celle de l'équilibre entre ouverture au public et préservation de l'environnement, mérite une réflexion collective à l'échelle de la Chaîne des Parcs.

PROPOSITIONS D'ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES

ETUDES DE CAS PAR SITE
ETUDES DE CAS PAR THÉMATIQUES TRANSVERSALES
DOCUMENT DE CADRAGE - ACTUALISATION DE LA CHARTE 2015

PROPOSITION D'ETUDES DE CAS

CAHC

BOUCLE NORD

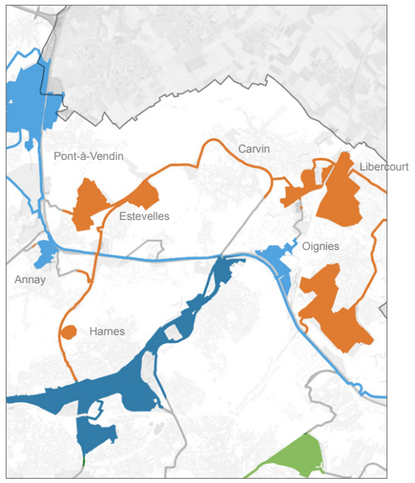

SITES ET LIAISONS
Terril d'Harne
Friche Vicat
Terril d'Estevelles
Marais d'Annay
Parc du tour de l'horloge
Terril et bois d'epinoy
Gare d'eau de carvin
Chemin des postes
Boucle Carvin-Oignies

THÉMATIQUES
Reconversion programmatique
Valorisation de l'eau
Articulation parcs et projets urbains
Articulation d'un parc à l'autre:
- requalification du chemin des postes,
- sujet passerelle ?)
- cohérence formelle des liaisons.
...

CALL

CENTRALITÉ/BERGES DE LA SOUCHEZ

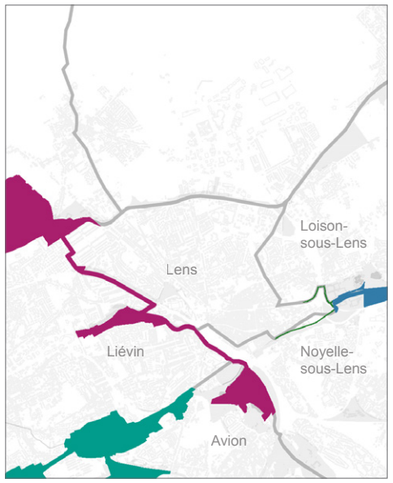

SITES ET LAISONS
Parcs Centralité :
Parc des Glissoires
Parc Louvre-Lens
Secteur gare
Parc des Berges de la Souchez

THÉMATIQUES
Articulation d'un parc à l'autre (Souchez amont, Parc Centralité) : Etude de tracé / Etude de mise à niveau d'aménagements existants.
Continuité des liaisons vélos dans et aux abords des parcs.
Lisibilité, cohérence et unité paysagère des Glissoires : valorisation de l'eau- gestion différenciée et clarification de la présence plantée
...

CABBALR

BOIS DE ST PIERRE Terrils 16 et 20

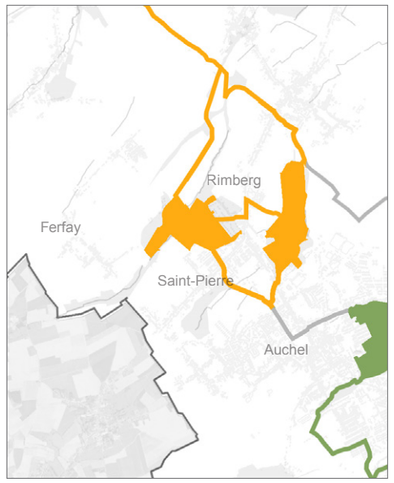

SITES ET LIAISONS
Terril 16 et bois de Saint Pierre (Rimberg)
Terril 20 (Burbure Auchel)
Boucle Artois,
Liaison Vallée Carreau

THÉMATIQUES
Articulation parcs et projets urbains
Renforcement programmatique de site
Articulation d'un parc à l'autre:
- requalification de cavaliers,
- cohérence formelle des liaisons,
...

GARE D'EAU DE BÉTHUNE BRUAY

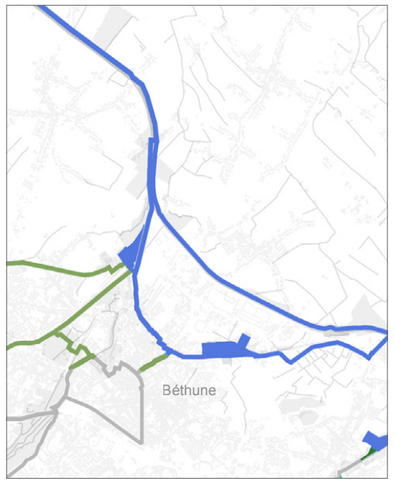

SITES ET LIAISONS
Gares d'eau de Béthune,
liaisons secteur gare/centre ville/ canal d'Aire à la Bassée (rue du Halage, Chemin du rivage)

THÉMATIQUES
Articulation parcs et projets urbains
Interaction parc/habitants
Renforcement programmatique de site
Articulation d'un parc à l'autre :
- requalification de cavaliers,
- cohérence formelle des liaisons
...

GRAND PARC DE NOEUX-LES-MINES

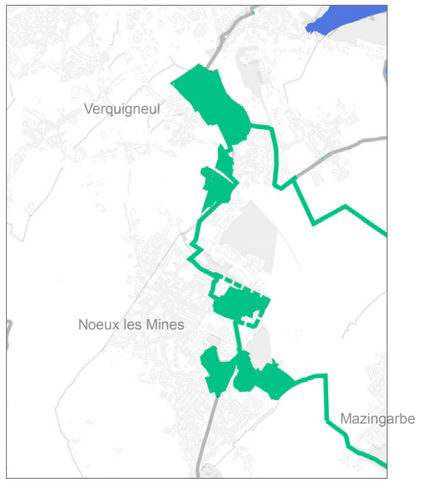

SITES ET LIAISONS
Sites de Loisinord,
Base nautique et piste de ski,
Friche Leroy Merlin, Terril de la fosse 1,
Parc et friches de Verquigneul
Réserve naturelle
liaisons cités minières / centre ville / Mazingarbe

THÉMATIQUES
Articulation parcs et projets urbains,
Interaction parc/habitants
Renforcement programmatique de site
Articulation d'un parc à l'autre :
- cohérence formelle des liaisons
...

...

PROPOSITION D'ETUDES THÉMATIQUES

PRATICABILITÉ DES LIAISONS CYCLABLES, PRINCIPES DE BALISAGE ET DE SIGNALÉTIQUE

LE POINT NOEUD
UN SYSTEME DE RÉFÉRENCE

Un réseau dense.
Un système d'orientation souple.
Une grande unité des aménagements.
Une desserte efficace du territoire, adaptée aux trajets courts quotidiens et aux longues randonnées.

GOUVERNANCE
GESTION ET FINANCEMENT PAR UNITÉ

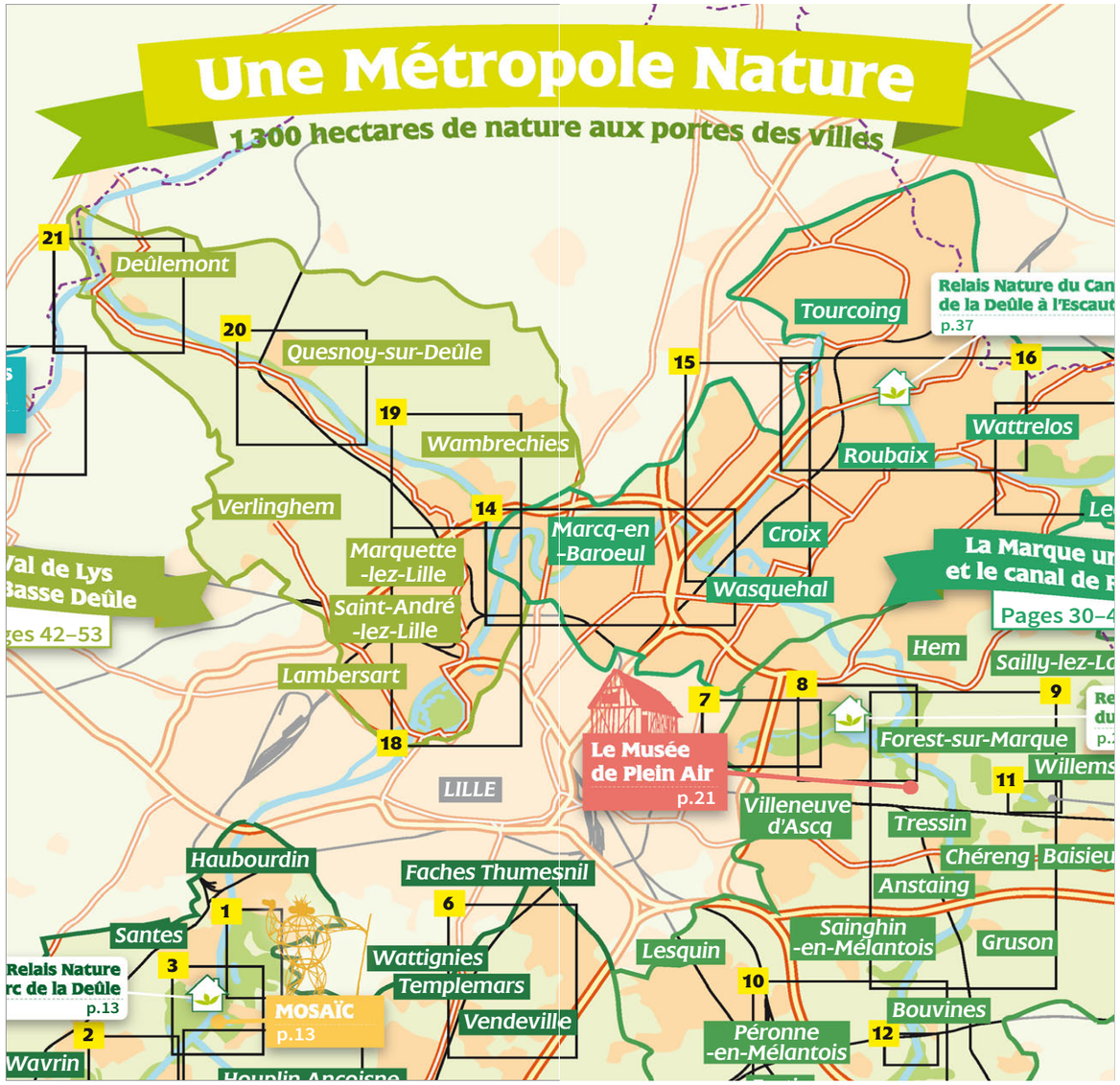

PROPOSITION D'UN DOCUMENT DE CADRAGE
ACTUALISATION ET APPROFONDISSEMENT DE LA CHARTE DE 2015

LES PLANTATIONS

Le renforcement des structures paysagères existantes

Les plantations des projets accrochent harmonieusement les sites à leur environnement végétal.
Deux vocabulaires paysagers sont privilégiés :
• un vocabulaire naturaliste, aux motifs associés de masses boisées, de bosquets, de plantations ponctuelles irrégulières.
• un vocabulaire régulier, aux motifs associés d'alignements, de cordons boisés, de plantations tramées.
ill. 1 - Vocabulaire et motifs paysagers

Des essences locales

Les palettes végétale s'inscrivent dans un double effort :
• elles composent une ambiance paysagère en continuité avec celles des lieux encadrants.
• elles proposent une diversité importante d'essences pour multiplier les combinaisons de végétations possibles, et créer des milieux d'une grande richesse écologique.

Strates arbustives et couvres-sols

Les strates arbustives et basses sont composées avec simplicité.
Elles respectent un esprit naturaliste et/ou forestier.
Les variétés horticoles sont limitées au profit des variétés naturelles.
Palette végétale indicative p. 27

Strates arborées

Les essences privilégiées sont indigènes des Hauts-de-France.
Les parcs présentent des espaces dont les atmosphères varient suivant leur contexte. Ils sont plus ou moins urbains, naturalistes, fluviaux : les motifs et les essences des plantations s'adaptent à ces différents registres.
ill.2- Registres de végétations de référence

On distingue :
• le registre fluvial : gare d'eau, marais, rives des canaux et autres cours d'eau.
Ex. gare d'eau de Beuvry, gare d'eau de Courcelles-Lès-Lens
• le registre naturaliste : espaces de nature, délaissés miniers et parcs.
Ex. Terril du 99 bis, Terrils jumeaux de Loos-en Gohelle
• le registre urbain : Rues, Avenue et boulevard.
Ex. Abords du Parc Lens Centralité
• le registre horticole : jardins et verger.
Ex. Plaine Molière, Lens Centralité

A chacun de ces registres est attribué une palette végétale indicative p. 28-29

ill. 1 - Vocabulaire et motifs paysagers :

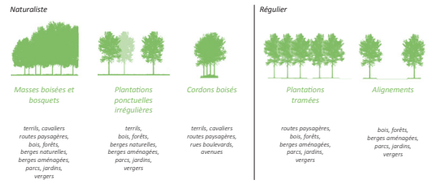

ill. 2 - Registres de végétations de référence

Registre fluvial - gare d'eau de Courcelles-lès-Lens
Registre naturaliste - terril de Fouquereuil
Registre urbain - Parc Centralité, cordons boisés de la rue Jean Léttenne, Lens
Registre horticole - Parc Centralité, vergers de la Plaine Molière, Lens

LES PLANTATIONS - PALETTES VEGETALES INDICATIVES - COUVRE-SOLS

Référence des palettes des cordons forestiers du Parc Centralité - Lens

COUVRE-SOLS FORESTIERS

BULBES NATURALISTES
Foraisons saisonnières

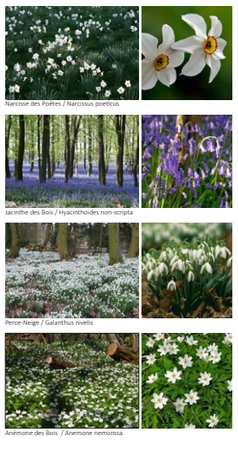

LES ESPACES D'ACCUEIL

Les accès, les parkings, les espaces de stationnements vélo, les aires de pique-nique, les aires de jeux... sont intégrés aux masses boisées.
Les parkings en particulier, sont plantés de manière à minimiser leur impact visuel.
Les aménagements respectent un principe de réversibilité : les matériaux et des mises en œuvre souples facilitent la gestion (entretien et reprises si nécessaire) sur le long terme.
ill.2/5/6 - Références : Parkings plantés de Lens Centralité et d'Alesia, Aménagements réversibles et parkings du Parc aux Angéliques, Bordeaux, Aire de jeu du Parc des Rives de Manzanares, Madrid.

LE MOBILIER

Les mobiliers courants et exceptionnels (abris, bancs, lisses basses, tuteurages, architectures légères, belvédères etc.) et les dispositifs de signalétiques présentent une écriture sobre qui les intégre à leur environnement. Ils sont durables, conçus dans une palette restreinte de matériaux naturels et robustes. Les composantes privilégiées sont le bois et le métal, bruts ou peints, de tons neutres. Les couleurs vives sont évitées.
ill.1/2/3 - Références - mobiliers urbains courants d'Euralens, mobiliers specifiques et/ou exceptionnels : l'exemple des aires de jeux pour enfants et des belvédères.

LA SIGNALÉTIQUE

Les signalétiques propres à chacun des parcs sont déployées en quantité restreinte : il s'agit de ne pas multiplier les éléments redondants dans et aux abords des sites.
La stratégie d'implantation, l'aspect et le contenu informatif des éléments s'accordent à ceux de la signalétique de la Chaîne des Parcs : un travail fin de mise en cohérence est mené entre Pôle Métropolitain, maîtrises d'ouvrage et maîtrises d'oeuvre.

Les éléments sont discrets d'aspects et de dimensions.
Ils sont aisément localisables/repérables, mais positionnés de manière à minimiser leur impact visuel - adossés ou encadrés par des plantations par exemple.
Ils constituent un mobilier à part entière : ils ne peuvent être solidaires d'autres structures (bancs, barrières etc.).
Ils ne présentent pas de couleurs vives.
Une attention particulière est apportée à la qualité du contenu. La signalétique ne peut être un support publicitaire. Il renseigne sur les spécificités d'un lieu, et sur son articulation au contexte.
ill.2 - Référence : Signalétiques directionnelles et d'information de la Chaîne des Parcs.

ill. 1 - Mobilier courant de référence - opération Euralens :
Bancs en inox et chêne, Lisses basses et tuteurs rustiques en chêne ou frêne, panneaux de signalétique, barrières, abris vélo

ill. 2 - Signalétiques directionnelles et d'information : Référence de la Chaîne des Parcs - Pôle Métropolitain de l'Artois.

ill. 2 - Autres mobiliers et espace d'accueil - aire de jeux - référence du Parc des Rives de Manzanares, Madrid
Revêtement perméable de gravier - mobilier de jeux rustique en bois

ill. 3 - Autre mobilier - Belvédère - terril d'Haillicourt

ill. 4 - Autre mobilier - Belvédère - Puy de Dôme

ill. 5 - Référence - Parking planté - Lens, Parc centralité (référence MDP + IHA)

ill. 6 - Référence - Parking planté, surfaces flexibles et aménagements réversibles

Parc aux Angéliques, Bordeaux (référence MDP)

Parking planté, Musée d'Alésia (référence MDP)